

République Algérienne Démocratique et Populaire

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

**Université Mohamed Seddik Ben Yahia, Pôle universitaire de Tassoust-
Jijel
Faculté des lettres et des langues
Département de lettres et langue française**



N°-d'ordre :

N°-de série :

Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master

Option : sciences du langage

**ANALYSE SYNTAXIQUE ET SEMANTIQUE
DES MORPHEMES GRAMMATICaux :
COMME, si et que**

Présenté par :

ZEMOUI Manel

Sous la direction de :

M .BEDOUHANE Noureddine

Membres du jury :

Présidente : MELOUAH Fatiha

Rapporteur : BEDOUHANE Noureddine

Examineur : SISSAOUI Abd elaziz

Année universitaire : 2016/2017

Dédicace

*Cœur ouvert je dédie ce modeste
travail à :*

*Mes deux jolie perles qui couronnent ma vie et me donnent
l'espoir à continuer dans chaque pas que je fait ma chère
mère Malika et chère papa Abed al khir.*

*Je vous dédie aussi ma réussite et ma joie qui est aussi la
votre.*

*À mes frères Mahdi et Abed al Ali, à toutes mes amies, jamais
passer sans citer leurs noms qui ont marqué mon parcours
Meryem, wissam et Hala. Je remercie leur épaulement et leur
présence qui m'a tant aidée face à toutes les difficultés
rencontrées dans ma recherche.*

Remerciement

Je présente mes remerciements sincères, dans un premier lieu à mon encadreur monsieur Nouredine Bedouhene qui m'a dirigé tout au long de cette recherche, j'estime son soutien et son effort pour que cette étude soit à la hauteur. A tous les jurys qui ont évalué et examiné mon travail.

Mes remerciement sont à tous et à toutes les personnes sans exception qui m'ont fourni de l'aide ou des conseils.

Table des matières

Introduction générale.....	7
----------------------------	---

Partie théorique

Premier chapitre : autour de la notion du morphème

-Introduction.....	13
1. Morphème.....	13
1.1. Définition.....	13
1.2. Les morphèmes selon l'approche fonctionnelle.....	15
2. Le classement des morphèmes.....	18
2.1. Grammaire traditionnelle.....	18
2.1.1. Définition.....	18
2.1.2. Les critères d'identification de partie de discours.....	19
2.1.3. Le classement des mots.....	20
2.2. La grammaire fonctionnelle.....	22
2.2.1. Définition.....	23
2.2.2. Les critères d'identification des morphèmes.....	24
2.2.3. L'inventaire de classe des monèmes.....	26
-Conclusion.....	31

Deuxième chapitre

Les emplois syntaxique et sémantique des morphèmes grammaticaux : comme, si et que

-Introduction.....	33
1. Analyse syntaxique du morphème que.....	33
1.1. Que conjonction de subordination.....	33

1.2. Que pronom.....	37
1.2.1. Que pronom relatif.....	37
1.2.2. Que pronom interrogatif.....	39
1.2. Que adverbe.....	40
1.2.1. Que adverbe d'exclamation.....	;40
1.3. Que représentatif.....	;40
2. Analyse sémantique et syntaxique des morphèmes si et comme et que	40
2.1. Le morphème si.....	40
2.1.1. Si conjonction de subordination.....	40
2.1.2. Si adverbe	43
2.2. Le morphème comme	45
2.2.1. Comme conjonction de subordination.....	45
2.2.2. Comme adverbe	47
2.2.3. Comme préposition	48
Conclusion	49

Partie pratique

Premier chapitre : analyse syntaxique et sémantique des morphèmes grammaticaux : comme, si et que

-Introduction	52
----------------------------	----

1. Analyse syntaxique et sémantique des morphèmes : comme, si et que	
.....	52
1.1le morphème que.....	52
1.1.1 Analyse selon la grammaire fonctionnelle	53
1.1.2 Analyse selon la grammaire traditionnelle	55
2. Morphème si	59
1.2.1. Analyse selon la grammaire fonctionnelle	60
1.2.2. Analyse selon la grammaire traditionnelle.....	61
3. Le morphème comme	63
1.3.1. Analyse selon la grammaire fonctionnelle	64
1.3.2. Analyse selon la grammaire traditionnelle.....	66
Conclusion	72
CONCLUSION GENERALE.....	74
Références bibliographiques.....	76

Introduction générale

« Si la grammaire ne disposait pas de catégories du types nom, verbe, déterminant, préposition, etc., il serait impossible de formuler et d’agir selon des règles de caractère générale ¹», ce qui indique que l’exigence d’avoir un inventaire de classe limité et bien déterminé pour assurer une conversation correcte est d’ordre grammatical. Ainsi, sortant de la théorie des parties de discours de la grammaire traditionnelle, A. MARTINET a rangé l’ensemble de lexique d’une langue dans deux grandes classes, à savoir la classe des lexèmes (les monèmes lexicaux) et la classe des morphèmes (monème grammaticaux), sur laquelle va être porter la présente étude de recherche.

Le concept morphème a été abordé de différente manière selon les différentes écoles linguistiques. L’école Américaine, distributionnalisme, a défini le morphème comme l’unité minimale de signification, « une forme linguistique² » c'est-à-dire tout forme de mot qui a un sens. Par contre, les fonctionnalismes pour eux le morphème est un monème grammatical par opposition aux lexèmes. Ce dernier appartient à la classe du lexique tandis que le morphème (monème grammaticaux) fait partie de la catégorie grammaticale. Autrement dit, le morphème est « une composante formelle du mot doté d’un rôle grammatical³ ».

Motivé par la linguistique en tant que champ d’investigation nous avons tenté de mener un modeste travail sur les morphèmes grammaticaux : comme, si et que, pour essayer de deviner les classes grammaticales auxquelles ils appartiennent et pour éclaircir leurs fonctions dans la structure de la phrase. La raison pour laquelle nous avons choisi de travailler sur ce

¹ GUERCHOUH Lydia, fluidité catégorielle : étude des chevauchements s syntaxiques et/ou sémantiques (transferts de classes) : le cas des adjectifs et des adverbes. Université MOULOUD MAMMARI DE TIZI OUZOU, 2010, P 2.

² FEUILLARD Colette, « le fonctionnalisme d’André Martinet » la linguistique, presses universitaires de France, 2001, p 5-20.

³ TOURATIER Christian, « notions théoriques de base pour procéder à l’analyse en morphèmes d’un énoncé », morphologie et morphématique, Presses universitaires de Provence, 2002, p 11-24.

thème-là est leur caractère polysémique et poly-catégorial. Et plus exactement, notre objectif sera de faire une analyse syntaxique et sémantique de ces morphèmes grammaticaux.

Dans le cadre de la réalisation de cette recherche, nous nous basons sur un corpus d'énoncés extrait des trois romans ; le métier à tisser de Mohammed DIB, bel ami de Guy de Maupassant, l'étranger d'Albert Camus. Le choix de ce corpus a pour souci de pouvoir répondre à la problématique générale et aux questions visées par la recherche, afin d'arriver à l'objectif souhaitable et recherché.

Ainsi, la problématique et les questions générales de la recherche sont les suivantes :

Dans ce mémoire nous nous attachons à voir, Comment les morphèmes grammaticaux *comme*, *si* et *que*, changent de fonctions d'un énoncé à un autre? Et de tenter de dégager les différents critères qui permettent de déterminer leurs fonctions syntaxiques ainsi que leurs classes grammaticales ?

Ce sont des questions qui nous semblent suffisamment motivantes pour en faire l'objet de notre étude.

Pour répondre à ces questions, il est très important d'envisager au préalable des hypothèses que nous tenterons de vérifier tout au long de la recherche :

- Les morphèmes *comme*, *si*, et *que*, sont des unités linguistiques polyvalentes qui peuvent remplir des fonctions diverses
- le contexte d'emploi de ces unités ainsi que leur rôle sémantique pourraient être parmi les critères permettant d'indiquer leurs fonctions

-La position de ces unités par rapport aux autres éléments de la phrase permettrait de déterminer la classe grammaticale à laquelle ils appartiennent.

En ce qui concerne l'approche théorique, comme notre visée est bien d'éclaircir la fonction syntaxique et sémantique, ainsi que de deviner la classe grammaticale des morphèmes : *comme*, *si* et *que* Notre étude va se réaliser à deux niveaux d'analyses : un niveau syntaxique et une autre sémantique. La syntaxe nous permet de rendre compte des effets de ces unités au niveau de la structure grammaticale de la phrase. Autrement dit, les contraintes de placement c'est-à-dire la place qui peut occuper un morphème dans la phrase ; Les ambiguïtés syntaxiques qui résultent par la suite une ambiguïté catégoriale. À titre d'exemple : *comme* connecteur de cause ou élément de comparaison. D'un point de vu linguistique quand on dit syntaxe c'est : l'ordre des mots, les catégories grammaticales ou parties du discours, les phénomènes de relation et les fonctions grammaticales. Pour que cette étude soit complétée nous allons recourir à deux approches théoriques : la grammaire traditionnelle comme une norme de base en comparaison avec la grammaire fonctionnelle (la grammaire moderne). Cette dernière est concernée par l'identification, la classification et le fonctionnement des unités significatives.

Notre travail de recherche s'effectue en deux parties, l'une est théorique et l'autre pratique. La partie théorique de sa part se divise en deux chapitres. Après l'introduction générale, le premier chapitre va être purement théorique où nous allons aborder la notion de morphème d'une manière détaillée. On va commencer avec une définition générale du terme et une autre spécifique à la terminologie traditionnelle puis la définition donnée par le fonctionnalisme (définition spécifique à la terminologie moderne). Ainsi que, les types et le classement du morphème donné par cette dernière. Concernant

la question de classement et l'identification de ce classement des morphèmes grammaticaux, étant la question fondamentale de notre présent travail de recherche, on va l'étudier selon la grammaire traditionnelle et la grammaire fonctionnelle (la grammaire moderne). En d'autres termes, présente une comparaison entre le classement et les critères de classement de chacune de ces deux grammaires.

Dans le deuxième chapitre, nous allons présenter les différents emplois des morphèmes grammaticaux : comme, si et qu'afin de régler le problème ambiguïtés (sémantique et syntaxique) et de catégorisation qui pose ces morphèmes. Cette étude sera effectuée sur deux niveaux d'analyse : syntaxique et sémantique.

Le troisième chapitre sera consacré à la partie pratique où on va présenter certains cas d'emplois pour chacun des trois morphèmes : comme, si et que. Ces emplois sont présentés sous forme d'énoncé. Puis nous passons à l'étape de l'analyse (syntaxique et sémantique) selon les deux grammaires ; traditionnelle et fonctionnelle afin de traiter premièrement le phénomène de changement de classe et de fonction de ces morphèmes. Puis on va répondre à la question fondamentale celle des critères qui régissent le classement grammatical et le fonctionnement de ces morphèmes sous forme d'une petite remarque.

Enfin, nous allons reprendre brièvement l'essentiel de notre étude ainsi qu'une analyse plus ou moins détaillé des résultats obtenus dans une conclusion générale.

Partie théorique

Premier chapitre
Autour de la notion
de morphème

INTRODUCTION :

Ce premier chapitre sera consacré à la notion de morphème et leur classement. On va commencer, tout d'abord, avec une définition de la notion de morphème d'une manière un peu détaillée puis la définition spécifique donnée par le fonctionnalisme d'André Martinet. Et comme notre problématique est concernée par le classement des morphèmes, ainsi que les critères qui régissent ce classement et leurs fonctions dans la syntaxe. On va aborder le classement donné par la grammaire fonctionnelle renforcé par des exemples tirés du livre *la grammaire fonctionnelle du français* et les critères d'identifications utilisés par cette dernière dans le processus de l'inventaire des classes. Tout ça en comparaison avec la grammaire traditionnelle comme grammaire de base.

1- Morphème :

1-1 Définition du terme :

Le morphème est la plus petite unité porteuse d'une signification, identifiée lors d'un processus de segmentation d'un énoncé .En d'autre terme, le morphème est la dernière unité significative qu'on peut obtenir lors d'une segmentation d'un énoncé et qui n'accepte aucune autre segmentation en autre unité significative .il s'agit d'une unité de la première articulation, par opposition au phonème unité de seconde articulation, associe en tant que unité de signe un signifiant et un signifié « Idéalement, un morphème est l'association original d'un signifiant (forme) et d'un signifié (contenu sémantique), tous deux distincts dessignifiants et signifiés de tous les autresmorphèmes¹. »

¹ RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe, RIOUL René, *Grammaire méthodique de français*, Paris, Puf, 1994. P 533.

Selon la terminologie traditionnelle, le mot est un composite à la fois d'un sémantème qui est la base lexicale d'un mot, et d'un morphème étant la partie indicatrice de sa fonction grammaticale. C'est à dire que le morphème est considéré comme une partie constitutive d'un mot.

Au sens traditionnel, le morphème est la partie d'un mot (ou d'un syntagme) qui indique sa fonction grammaticale (ex : désinence, affixe, préposition, cas, etc.) Par opposition au sémantème entendu comme la base lexicale (d'un mot)².

En fait, on distingue deux grands types de morphème, à savoir, les morphèmes grammaticaux également nommés grammèmes et les morphèmes lexicaux ou lexèmes.

Le morphème grammatical est appelé par B.Pottier [17] **grammème** (affixes, articles, prépositions), le morphème lexical conservant le nom de lexème. Ce que les grammèmes d'une lexie lui apportent en tant que substance sémantique est appelé **fonctème**³.

Les morphèmes lexicaux sont des unités dotées d'un sens stable. Ces unités font partie d'une classe ouverte où il y a une possibilité de création de nouveaux éléments lexicaux. Cette classe est celle de lexique. De l'autre côté, les morphèmes grammaticaux sont des unités dotées d'un rôle grammatical, et contrairement aux lexèmes, ces unités forment une classe fermée et bien limitée. Rappelant ici le processus de classement des morphèmes (monème) en morphèmes lexicaux et morphèmes grammaticaux proposé par Martinet :

On établit, dit-il les inventaires des unités susceptibles d'apparaître à un point Déterminé dans le cadre du syntagme autonome. Les monèmes lexicaux sont ceux qui appartiennent à

²GREIMAS. A.J, GOURTES.J, *linguistique sémiotique dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Paris, Hachette, 2009.

³COSACEANU Anca, *la linguistique structurale 1916-1970*, p32.

des inventaires illimités. Les monèmes grammaticaux sont ceux qui alternent dans les positions considérées, avec un nombre relativement réduite d'autres monèmes. La fréquence des monèmes grammaticaux « entre autre » est bien supérieure à celle des monèmes lexicaux⁴.

Ainsi, on peut également classer les morphèmes selon leurs autonomies vis-à-vis des autres mots à partir des critères suivants :

-Critères formel : ce classement est fait par rapport à la forme où on distingue des morphèmes dits liés, qui ne se rencontrent jamais sous forme isolée (Ex : affixe, désinences) et des morphèmes dits libres ; c'est quand ils constituent une unité toute seule (un mot).

-Critère sémantique : ce classement de sa part distingue d'un point de vue de sens deux types de morphèmes :

-morphèmes autonome : c'est lorsqu'il peut transmettre un sens tout seul. C'est-à-dire sans association à d'autres morphèmes.

- Morphèmes dépendant : c'est dans la mesure où ils n'ont aucun véritable sens qu'à l'association avec d autre éléments linguistiques (ex : les articles, les prépositions, les conjonctions, etc.)

2- Les morphèmes selon l'approche fonctionnelle :

À la suite *du cours de linguistique générale* de F.de Saussure, père fondateur de la linguistique moderne, une lignée des grands mouvements théoriques ont marqué la recherche linguistique aux xx siècle. Le courant fonctionnel est l'un de ces grands mouvements à l'époque, qui remonte non seulement à F.de

⁴TAURATIER Christian, « les classes de morphèmes », morphologie et morphématique analyse en morphèmes, presses universitaires de Provence, Aix-en-Provence, 2002. P 3.

Saussure mais également aux travaux du cercle de Prague. André Martinet est le principal représentant de ce courant avec Toubetzky Jakobson, Tesnière et Gougenhien. Suivant le principe d'immanence saussurienne le fonctionnalisme considère la langue comme un système doublement articulé ayant pour fonction la communication, ou bien la transmission des expériences entre locuteur et interlocuteur. On entend par là, que le souci majeur de cette théorie est l'étude de fonctionnement de ce système (langue). L'une des inventions du fonctionnalisme au niveau de la recherche linguistique est la création d'une nouvelle discipline, celle de la phonologie qui s'intéresse de sa part à « études de la fonction distinctive des sons (phonèmes) ⁵ » à travers un procédé d'analyse rigoureuse. Ce dernier va s'adopter dans d'autres branches linguistiques. La syntaxe étant l'une de ces branches avec la linguistique fonctionnelle d'André Martinet.

Le domaine de la syntaxe a pour objet l'étude de la construction de la phrase. Autrement dit, l'étude des relations de combinaison qu'ils entretiennent les unités constitutives de la phrase.

Pour Martinet la syntaxe (n) est (que) ce chapitre de la présentation d'un système linguistique qui expose par quels moyens les rapports qui existent entre les éléments d'une expérience(...) peuvent être marqués dans une succession d'unités linguistiques de manière que le récepteur du message reconstruit cette expérience⁶.

En d'autres termes, la manière dont les monèmes se sont organisés et liés les uns avec les autres dans un énoncé. Donc, la syntaxe est considérée comme le domaine d'études des arrangements et disposition des unités significatives.

⁵ COSACEANU Anca, op.cit. p25.

⁶ JOLIVET Remi, « la structure élémentaire de l'énoncé dans la syntaxe d'André Martinet », cahiers de l'institut de la linguistique et des sciences du langage, université de Lausanne, 2008, p138.

La syntaxe fonctionnelle a comme objectif principal l'analyse des expériences à transmettre dans une langue particulière, d'une manière à identifier les différentes fonctions possibles, correspondant à un élément de l'expérience car Martinet a donné l'importance à la notion de fonction dans la syntaxe. Pour Martinet « le rôle principal du langage est la transmission des expériences entre le locuteur et l'interlocuteur, tout aspect de l'organisation d'une langue doit être étudié en relation avec l'expérience à transmettre.⁷ » ça veut dire que les éléments de la syntaxe ne sont étudiés qu'à l'intérieure de l'expérience à transmettre.

À partir de la définition donnée à la langue comme système de double articulation l'aspect qui donne ou bien qui fait de la différence entre les systèmes langagiers et les autres systèmes de sémiologie, Martinet réserve le nom de monème aux unités de la première articulation (ou morphèmes selon la théorie distributionnelle), par distinction aux phonèmes ; unités de seconde articulation qui ne sont que des signifiants tandis que les monèmes sont des signes de forme et de sens. À l'intérieure des monèmes Martinet distingue les deux grands types suivants :

-lexèmes : sont des unités de lexique appartenant à un répertoire de classe ouverte et susceptible d'enrichissement.

-Morphèmes (monèmes grammaticaux) : sont des unités dotées d'un rôle grammatical, appartenant à son tour à un répertoire limité. Par exemple : article, pronom, conjonction, préposition.

Ainsi Martinet a donné un autre classement des monèmes selon leurs fonctionnements en :

⁷ POLLET Jean-Pierre, DUGAS André, principes d'analyse syntaxique, p 4.

-Monèmes autonomes : sont des monèmes qui n'ont pas besoin d'un fonctionnel ou d'un recours à leur position dans l'énoncé pour déterminer les rapports qu'ils entretiennent avec le contexte. Donc, leur fonction relève de son contenu.

-Monèmes fonctionnels : sont des monèmes ayant pour fonction d'indiquer la fonction d'autres monèmes tels que les prépositions et les conjonctions. « Les fonctionnels se distinguent de tous les autres monèmes en ce qu'ils supposent deux autres monèmes en rapport de détermination.⁸ »

-Monèmes dépendants : dépendants c'est à dire liés dans leurs relations avec les autres éléments de la phrase. Ces monèmes peuvent prendre plusieurs fonctions.

3-Le classement des morphèmes :

3-1 La grammaire traditionnelle :

« Quand on enseigne la grammaire, on a l'habitude de commencer par ranger les mots dans des classes que l'on nomme généralement " parties du discours"⁹. » La grammaire traditionnelle prend comme unités significatives minimales, le mot. Chacune de ces unités partage un comportement spécifique et propre dans ces relations avec les autres unités. C'est-à-dire qu'ils n'acceptent pas d'entrer en relation avec toutes les unités. D'où la naissance d'une réflexion sur la répartition de ces mots dans des classes différentes ou ce qu'on appelle parties du discours qui remontent à l'antiquité, aux grammaires grecques et latines. La grammaire traditionnelle est une grammaire normative. Elle vise à stabiliser un ensemble de règles qualifiées de bon usage où la norme étant destinée à être une grammaire à enseigner à l'école.

⁸ MARTINET André, grammaire fonctionnelle de français, Paris, Crédif, 1979, p 13

⁹<https://books.google.dz/books?id=mJ1ZAAAAMAAJ>

Pour ainsi dire, l'objet d'étude de la grammaire traditionnelle est
Réduit à la seule langue écrite et le modèle de la référence est celui
Des grands écrivains et, les traités de la discipline, à l'époque,
sont
Illustrés par la formulation polaire « ne dites pasmais
dites¹⁰.

Cette grammaire donne l'importance à l'écrit, surtout les écrits littéraires, jugés
la langue des intellectuelles et de prestige.

3-1-1 Les critères d'identification de parties du discours :

Le mot « parties du discours » vient du latin « partes orationis » qui veut
dire un assemblage de mots dans des classes ou catégories. Cet assemblage est
fait selon les critères suivants :

Les listes de parties du discours ont beaucoup varié. La tradition
utilisait, selon les catégories, les critères sémantiques (pour le nom
adjectif et l'adverbe) ou des critères syntaxiques (pour la
préposition et la conjonction notamment). Le procédé le plus sûr et
le plus cohérent est de se fonder sur les critères morphologiques et
les critères syntaxiques¹¹.

Le critère sémantique :

C'est le critère le plus employé dans la grammaire traditionnelle, il répond
à la question : quelle est l'information à transmettre par le mot. Par exemple
le nom servant à représenter ce qui existe (les êtres animés et les choses)
l'adjectif sert à exprimer une qualité en accompagnant d'un nom.

¹⁰DESMETS Marianne, *Ellipse dans les constructions comparatives en comme*, université Paris Ouest-
département sciences du langage, 2008. P 47-74.

¹¹GREVISSE Maurice, *le bon usage*, p 154.

Le critère morphologique :

Ce critère s'intéresse à la propriété morphologique spécifique à chaque mot. C'est-à-dire le changement de forme des mots. Il distingue entre les mots variable et invariable en donnant des informations sur les conditions de leur variabilité ou invariabilité. Exemple : la variation des désinences de verbe en temps, en nombre et mode etc.

Le critère syntaxique :

Le critère syntaxique définit les mots par rapport à leurs fonctions ainsi que leurs distributions dans la phrase. C'est-à-dire les relations que ces mots entretiennent dans la construction de la phrase, par exemple le nom et le verbe sont définies selon leurs relations avec l'autre unité de la partie de discours. Donc, la fonction d'un mot est l'un des indicateurs de sa nature. Mais il faut rappeler qu'il y a des mots qui peuvent assumer les différentes fonctions et d'autre n'ont pas une fonction pour eux-mêmes, mais ils jouent le rôle d'indicateur de fonction des autres mots.

3-1-2 Le classement des mots :

La grammaire traditionnelle classe les mots en neuf parties du discours hérité de latin et de la grecque avec des modifications. Les grecs excluent l'interjection de la partie de discours, donc ils ne comptaient que huit parties de discours. Et c'est la même chose pour les latins qu'ils n'ont pas de l'article dans leur système langagier.

La notion de partie du discours est fondée sur l'observation que les mots ne sont pas homogènes quant à leur valeur, à leur morphologie et aux fonctions qu'ils peuvent remplir, et que ces

différentes manifestations permettent de distinguer un certain nombre de classes de mots¹².

Le nom : c'est un mot variable en genre et nombre, il sert à représenter ou nommer les choses et les êtres. On distingue le nom commun et nom propre. Généralement le nom est précédé d'un déterminant comme il est suivi selon le cas d'un complément du nom, d'un subordonné relatif. Le nom peut assurer des différentes fonctions : sujet, attribut, complément du nom, complément d'objet, etc.

Les déterminants : sont des mots variables en genre et en nombre. Ils précèdent nécessairement un nom en constituant un syntagme nominal doté d'une fonction syntaxique dans la phrase. On distingue en français plusieurs types de déterminants : article, déterminant possessifs, démonstratif, indéfinis, numéraux, interrogatif, exclamatif et relatif.

L'adjectif : c'est un mot variable (en genre et en nombre). Il se joint à un nom et d'un point de vue fonctionnel, cette relation est réalisée sous la forme des fonctions variantes : épithète, attribut ou de l'opposition.

Le pronom : le pronom se varie en genre et en nombre. Cette catégorie englobe : le pronom personnel, possessif, démonstratif, relatif, interrogatif, indéfinis. Le pronom peut assurer les mêmes fonctions jouées par le nom.

Le verbe : c'est un mot qui se varie en mode, temps, voix, personne, nombre. On peut distinguer deux catégories de verbe : transitive et intransitive. Le verbe peut exprimer un mouvement, actions, un état, le passage à un état.

Adverbe : c'est un mot invariable sert à modifier, à renforcer et parfois même à préciser le sens d'un verbe, d'un adjectif qualificatif et d'un autre adverbe. D'un point de vue fonctionnel l'adverbe assure la fonction d'un

¹²LARRIVÉE Pierre, *la structuration conceptuelle de langage*, P 103.

complément circonstanciel (de temps, de lieu, de manière, etc.) en accompagnant d'un verbe. Ainsi, dans certains cas l'adverbe peut assurer les mêmes fonctions spécifiques au nom. Il peut être sujet, complément du nom, complément d'objet indirect. Donc c'est l'étude syntaxique qui va nous rendre compte de fonctionnement de l'adverbe et sa classe.

La préposition : est un mot invariable. Elle sert à exprimer un rapport de temps, de lieu, de cause, de manière, etc. La préposition peut introduire : un nom, un infinitif, un gérondif mais aussi un groupe prépositionnel et une phrase. Selon le critère sémantique on distingue des prépositions vides de sens (de, à) et des prépositions pleines (chargées de sens) : dans, malgré.

Conjonction : sur le plan morphologique la conjonction est un mot invariable. À l'intérieure de cette classe on distingue la conjonction de subordination et la conjonction de coordination. Cette dernière sert à coordonner deux éléments de la phrase. D'un point de vue sémantique elle exprime : addition (et), alternative(ou), opposition (mais, or), suit temporelle, cause, explication et conséquence. La conjonction de subordination sert à subordonner les parties du discours les unes aux autres. Elle peut exprimer un rapport de cause, de but comme elle peut indiquer aussi une concession, une condition ou une supposition.

Interjection : c'est un mot invariable. On l'utilise pour exprimer une sensation, un sentiment (de joie, de colère, de tristesse, etc.), un ordre ou un appel. Exemple : Eh !Bof !Aie !Hélas ! L'interjection peut être sous forme : D'un adjectif (Bon ! Mince !), D'un verbe (Gui vive !), D'un adverbe (Bien ! Comment !), Une phrase (Fouette cocher)

3-2 La grammaire fonctionnelle :

On peut définir une grammaire comme un livre qui, avec l'aide d'un dictionnaire est destiné à présenter les éléments qui constituent les énoncés d'une langue et la façon dont ils se combinent pour permettre de communiquer¹³.

C'est de cette manière que Martinet a défini la grammaire. On entend par là, que Martinet considère la grammaire comme un livre de référence au même statut qu'un dictionnaire auxquels peut recourir un locuteur. Ce livre présente les unités constitutives d'un énoncé afin d'expliquer leur organisation et les relations qui s'établissent entre eux dans la chaîne parlée. En d'autres termes, expliquer les relations entre les unités significatives c'est montrer comment une série de relations s'organise autour du noyau de l'énoncé. Ces relations sont par exemple des relations de déterminant à déterminé. Le monème « petit » est un déterminant de noyau « enfant » dans la phrase « petit enfant » et dans « mange la soupe glouonnement », où les monèmes « soupe » et « glouonnement » sont des déterminants du noyau « mange ».

À l'opposé d'autres tendances théoriques, il ne s'agit pas de partir d'un certain nombre de catégories préétablies pour vérifier si elles sont attestées dans telle ou telle langue mais il s'agit de découvrir les classes grammaticales propres à une langue donnée, dans lesquelles pourront se répartir les unités significatives minimales, selon leur comportement syntaxique¹⁴.

Ce qu'on peut retenir de ça aussi c'est qu'on peut qualifier la grammaire fonctionnelle comme grammaire de découverte qui s'intéresse à l'unité de la première articulation ou monème contrairement à la grammaire traditionnelle étant une grammaire normative qui s'intéresse au mot comme unité d'étude.

¹³MARTINET André, op.cit.

¹⁴CLAIRIS Christos, « André martinet et la grammaire », la linguistique, Paris, Université Paris Descartes Sorbonne, 2009. P 6

Selon Chritos claires ; Martinet précise que la grammaire fonctionnelle est concernée par l'identification, la classification et le fonctionnement des unités significatives. Martinet utilise le terme fonction « pour désigner très précisément le trait linguistique qui correspond à la relation qui existe entre un élément d'expérience et l'expérience totale. ¹⁵». C'est-à-dire les rapports de subordination et détermination qui sont établis entre les unités sur l'axe syntagmatique.

3-2-1 Les critères d'identifications et de classement des monèmes :

« Les monèmes de mêmes compatibilités appartiennent à des classes différentes lorsqu'ils ne s'excluent pas mutuellement. ¹⁶». En outre, Martinet dans son inventaire des classes syntaxiques des monèmes a fait recourir à deux critères majeurs ceux de compatibilité et exclusion mutuelle.

Le critère de compatibilité : consiste à l'étude des rapports ou les relations entre les unités sur l'axe syntagmatique. On dit que deux ou plus de deux monèmes présentent les mêmes compatibilités c'est quand ils sont déterminés et être déterminés par les mêmes unités, à condition bien sûr que ces monèmes s'excluent mutuellement sur l'axe paradigmatique. Par exemple la classe des noms est caractérisée par la compatibilité avec celle des articles, parfois avec celle des adjectifs. Il y a aussi la classe des verbes étant compatibles avec celle de temps et de l'adverbe. Dans l'énoncé « les petits enfants passeront à midi » cité par André martinet le monème « r » de la classe du temps « futur » leur appariation est conditionnée par la présence de monème « passe » de la classe des verbes dans un rapport de détermination (déterminant à déterminé). De même, pour le monème « petits »

¹⁵ GUERIN Françoise, les fonctions syntaxiques dans la théorie fonctionnaliste d'André Martinet », la linguistique, Presses Universitaires de France, 2009, p 82.

¹⁶ MARTINET André, op.cit., p 10.

nomméadjectif sa présence exige la présence d'un monème de type nom « enfants » dans l'énoncé « petits enfants », où le monème « petits » est un déterminant de monème « enfants ». Particulièrement le monème « à » et contrairement aux autres monèmes exige la présence de deux monèmes qu'il va les relier. Comme dans l'exemple cité ci-dessus, un monème de type verbe « passeront » et un monème de type nom « midi ». En outre « la présence d'un monème d'une certaine classe est donc conditionnée par celle d'un monème d'autre classe. ¹⁷ ». Ainsi les monèmes compatibles sont ceux qui sont liés et employés ensemble c'est-à-dire entrent en relation syntaxique.

Le critère d'exclusion mutuelle : ce critère est concerné par la coexistence des unités sur le même point de la chaîne parlée. Autrement dit, la présentation des monèmes ayant des rapports mutuels et celle qui s'excluent dans ces rapports.

Les monèmes de mêmes compatibilités appartiennent à des classes différentes lorsqu'ils ne s'excluent pas mutuellement. C'est le cas de l'article et du pluriel. Un même nom peut, en effet, être accompagné de l'article et du pluriel, mais il est clair qu'« article » et « pluriel » apportent chacun une information de nature assez différente¹⁸.

Les monèmes de même compatibilité appartenant à deux catégories distinctes lorsque la présence de l'une de ces unités n'exclue pas la présence de l'autre unité dans un même énoncé. C'est à dire que les monèmes de la même classe ne peuvent pas coexister sur le même point de l'énoncé. Par exemple les monèmes article et adjectif sont compatibles avec le monème nom en tant que déterminant sans que la présence de l'un de ces deux

¹⁷ Id.

¹⁸ Id.

monèmes exclue la présence de l'autre. « Il en résulte que les monèmes d'une même classe sont ceux entre lesquels le locuteur choisit à un certain point de l'énoncé pour dire ce qu'il veut dire.¹⁹ »

3-2-2 Inventaire de classe des monèmes :

Les classes, de monèmes ressemblent à ce qu'on désignait traditionnellement comme "les parties du discours". En renonçant à ce terme, nous marquons simplement qu'il n'y a pas de parties du discours valable pour toutes les langues, et qui il faut, pour chacune d'elle, distinguer les classes en fonctions de leurs compatibilités particulière²⁰.

Ceci veut dire que martinet cherche à des critères d'identification et un inventaire de classement plus ou moins universel c'est-à-dire valable à toutes les langues.

La classe des noms : les monèmes de la classe des noms peuvent être des prédicats ou des noyaux déterminés par certains monèmes d'autre classe : des adjectifs, un actualisateur, certains types des adverbes, des nominaux, etc.

La classe des noms propres : chaque unité de cette classe désigne une entité unique sans le moindre besoin d'une détermination spécifique. Donc le nom propre n'est accompagné que d'une expansion appositive, d'une épithète de nature qui entraîne un actualisateur défini, d'un adverbe de type seulement. Les monèmes de cette classe peuvent être introduits par un présentatif au cas d'emploi comme prédicat. Ainsi qu'ils peuvent être des déterminants des unités de même classe que les noms.

¹⁹Ibid., p 29

²⁰ Ibid. p 10

La classe des actualisateurs du nom : les actualisateurs du nom sont des monèmes qui déterminent les noms mais ne peuvent pas être déterminé par aucun monème d'autres classes. Cette classe incluse :

Les définis : l'article(le), les démonstratifs, les possessifs

Les indéfinis : l'article (un), les autres indéfinis : (chaque, tout, plusieurs, etc.)

La classe du nombre : cette classe comporte un seul monème, traditionnellement nommé "pluriel". C'est un déterminant des nominaux (nom, pronom) soit par nature ou par transfert. « Dire qu'un nom est au "pluriel" est une façon commode de dire que le nom est déterminé par le pluriel.²¹ »

La classe des cardinaux : les cardinaux sont des monèmes à nombre limités. Ils peuvent subir un transfert de classe dans certain cas.

La classe des pronoms : sont des déterminants des monèmes de la même classe que le nom. Cette classe comporte ou inclut celle de : pronoms personnels, pronoms démonstratifs, pronoms possessifs pronoms relatifs pronoms interrogatifs pronoms quantitatifs pronoms indépendants

La classe des adjectifs : les monèmes de cette classe assurent des différents emplois, par exemple :

Comme déterminant non appositifs des noms (épithète en terme traditionnel) : la robe rouge.

²¹ Ibid. p 46

Comme déterminant des pronoms démonstratifs, interrogatifs, quantitatifs, et indépendants par l'intermédiaire de « de » : ceci de bon. Rien de bon.

Comme noyau les adjectifs peuvent être déterminé par des adverbes antéposés, des noms, des pronoms, des infinitifs par l'intermédiaire d'un fonctionnel : fier de son fils. Ainsi par des verbes par l'intermédiaire du fonctionnel que : tout fier qu'il vienne.

La classe des présentatifs : les présentatifs sont des actualisateurs de prédicat nominal. Ex : voilà Jean !

La classe de verbes : les verbes sont des prédicats ou des prédicatoïdes.

Comme noyau le verbe peut être déterminé par : Les cinq classes de modalités verbales (les temps, les modes, les voix, etc.), les nominaux, tous les types d'adverbes sauf le type très, les verbes et les infinitifs. Ces unités peuvent déterminer de leur part un autre verbe, un nominal ou un adjectif, au moyen de subordonnants ou de relatif. Ex : Il part quand il veut.

La classe des modalités verbale : les modalités verbales sont l'un des monèmes déterminatifs de verbe. Ces modalités sont ce qu'on désigne comme ; des temps, des modes, des aspects et des voix.

La classe des temps : la classe des temps englobe les cinq unités suivantes : le passé, le prétérit, le futur, le récent et le prochain. Le temps est compatible, dans le syntagme verbal, avec les voix à l'exception du récent et du prochain qui peuvent être compatibles avec l'aspect.

La classe de la vision : cette classe comporte une seule unité celle de la vision décalée dans le passé par opposition à la vision non décalée (le moment de déroulement de discours.)

La classe des modes : contrairement à la classe précédente cette classe comporte quatre unités : l'imparfait, le subjonctif, l'infinitif et le participe. Les modes imparfaits, infinitif et participe ne sont compatibles qu'avec l'aspect parfait et avec les voix.

La classe de l'aspect : cette classe ne contient que l'unité du parfait.

La classe des voix : il comprend deux unités : le monème passif et les monèmes réfléchis.

La classe des adverbes : cette classe partage entre ces éléments les traits suivants :

Ils sont tous comme les adjectifs qui ne sont pas déterminables par des modalités spécifiques.

Ils entrent en rapport de détermination avec la classe des verbes. C'est-à-dire qu'ils peuvent déterminer le verbe mais ce rapport n'est valable avec la classe des noms que dans des conditions particulières.

Les monèmes de cette classe peuvent entrer en rapport de détermination entre eux, mais avec des restrictions spécifiques.

La classe des fonctionnels : sont des marqueurs de la nature particulière des monèmes avec lesquels ils entrent dans un rapport de détermination. La particularité de ces fonctionnels c'est qu'ils ont la capacité de marquer des différentes fonctions ainsi que l'une de ces mêmes fonctions peut s'exprimer, par des fonctionnels différents. Les fonctionnels englobent deux classes distinctes nommées selon la terminologie traditionnelle les prépositions et les subordinants, tout en écartant le terme conjonction jugé ambigu selon la grammaire fonctionnelle.

La classe des prépositions : les monèmes de cette classe « marquent la nature de la relation entre un déterminant et un noyau, lorsque ce déterminant et ce noyau sont des monèmes, des synthèmes ou les syntagmes particuliers que sont les infinitifs. ²²». En outre, les prépositions sont des unités servant à relier entre eux des monèmes.

La classe des subordonnants : les subordonnants sont des unités qui servent à son tour à relier des propositions. Ces unités « marquent la nature de la relation entre un déterminant et un noyau, lorsque ce déterminant est une proposition subordonnée. ²³ ».

La classe des coordonnants : la coordination est une relation syntaxique qui ne s'établissent qu'entre les unités d'une même phrase. Mais au cas, d'une relation sémantique entre deux phrases d'un énoncé, il ne s'agit qu'une fonction adverbiale. C'est-à-dire un transfert de classe (de la classe des coordonnants à la classe des adverbes) : il était peu vigoureux. Mais il n'hésitait pas à se mesurer physiquement avec autrui. « Les coordonnants relient deux ou plus de deux éléments qui sont dans les mêmes rapports avec le reste de l'énoncé. Cette relation peut s'établir entre des verbes, des nominaux, des adjectifs, des adverbes, des fonctionnels et des propositions. ²⁴» C'est-à-dire que cette liaison ne s'établit qu'entre les éléments qui assurent la même fonction ou bien apparaissent dans les mêmes contextes.

La classe des monèmes propositionnels : les monèmes propositionnels sont des monèmes ayant la capacité de remplacer tout une proposition. Ex : aimez-vous les fleurs ? La réponse à cette question doit être sous forme

²² Ibid. P 141

²³ Ibid. p143

²⁴ Ibid. p 145

d'une proposition de type ; j'aime les fleurs ou je n'aime pas les fleurs. Mais la réponse figure sous forme d'un monème unique ; oui ou non. Ces monèmes peuvent être précédés d'un subordonnant : je dis que oui, si oui, faites-le moi savoir.

Les unités asyntaxiques : ces unités n'entrent en relation de compatibilité avec aucune des unités d'autre classe. Les unités asyntaxiques sont ce qu'on appelle traditionnellement l'interjection : ah ! Euh !

CONCLUSION :

Dans ce chapitre qu'on arrive à l'achever, on constate que la définition donnée à la notion de morphème varie selon les chercheurs ou les linguistes. L'inventaire de classe donné par la grammaire fonctionnelle reprend des classes de la grammaire traditionnelle qui est à son tour héritée ce classement de l'Antiquité avec quelques modifications. Mais chacune de ces deux grammaires se caractérise par des critères de classement spécifiques et propres à elle. La grammaire traditionnelle se compte huit parties de discours tandis que la grammaire fonctionnelle compte trente classes de monèmes ou mots selon la théorie de parties de discours.

Deuxième chapitre

Les emplois syntaxique et
sémantique

Des morphèmes : comme, si
et que

Introduction :

Dans ce chapitre notre étude est destinée à un but bien précis : l'analyse sémantique et syntaxique des différents emplois des morphèmes : comme, si et que. Ce choix n'est pas le fruit de hasard, ces morphèmes sont l'objet d'un travail intéressant dans la mesure où ils posent un problème d'ambiguïté et même de catégorisation. Autrement dit, leurs appartenances à des classes grammaticales diverses à titre d'exemple : conjonction, adverbe, préposition et pronom. Plus que leur utilisation fréquente dans la langue française. Ce qui nous amène à nous interroger sur la nature grammaticale de ces morphèmes ainsi que la base de choix de leurs différents emplois possibles. À précision l'étude se focalise sur la structure simple et non la structure composite de ces mots.

1-Analyse syntaxique de morphème que

1-1 Que conjonction de subordination :

La conjonction de subordination est un mot invariable qui sert à lier deux propositions, celle de la subordonnée et de la principale sous un rapport de dépendance syntaxique. Elle est placée en tête de la proposition subordonnée et suivie de sujet de cette dernière. La conjonction de la subordination n'exerce aucune fonction mais son rôle consiste à indiquer la fonction de la proposition qu'elle introduit. La conjonction *que* est généralement considérée comme une conjonction universelle. D'une part c'est par rapport à la diversité de ses emplois et d'autre part c'est parce qu'elle est la base de tous les conjonctions composites, sans oublier « son aptitude à remplacer n'importe quelle autre conjonction dans une subordonnée coordonnée ¹ ». La conjonction *que* est comme les autres conjonctions de subordination

¹RIEGEL Martin, et al, *op. Cit.* P 478.

peut avoir un rapport de dépendance avec le verbe ou la locution verbale, comme elle peut être aussi dépendante au nom, à l'adjectif et à l'adverbe qui constitue une proposition principale sans verbe.

1-1-1 Que introduit une proposition subordonnée complétive :

La proposition subordonnée dite complétive parce qu'elle complète le verbe de la proposition principale. D'un point de vue syntaxique la complétive est un équivalent de groupe nominale, et elle remplit les mêmes fonctions que ce dernier (sujet, complément d'objet, complément indirect de verbe, etc.)

Les propositions complétives sont des propositions subordonnées qui se substituent, dans certains cas déterminés et selon certaines règles à préciser à des groupes nominaux (GN) constituants du groupe verbal (GV), ou plus rarement au GN sujet, voire à des GN compléments de noms et adjectifs².

Voici quelques exemples :

1- Je sais qu'il viendra³.

2- Qu'elle survive me console⁴.

3- Le pire est que les enfants ne seraient pas joyeux⁵.

4- Il garde cette idée, qu'il mourra bientôt⁶.

² Ibid. p 491

³ RIEGEL Martin, et al Op.cit. P 474

⁴ AISSANI Souad, *la syntaxe de la phrase française les constructions syntaxiques dans les feuilles d'automne de Victor Hugo*, 2011, p 86.

⁵ Id.

⁶ Ibid. P.87.

5- Elle est sûre qu'elle réussira⁷.

Dans le l'exemple [1] la complétive ; qu'il viendra, a pour fonction complément d'objet direct de verbe de la principale sais dont elle dépend. C'est un verbe de jugement de sentiment ayant donc pour surjet un être animé (je). Le mode du complétif objet direct dépend de sens du verbe de la principale. Dans cette phrase le verbe de la complétive est au mode de l'indicatif parce que le verbe introducteur exprime la certitude. Mais dans une phrase comme je crains qu'il ne soit parti⁸, le verbe introducteur exprime l'incertitude, plus que la forme négative de la subordonnée relative ce que exige alors l'emploi de subjonctif. De plus la conjonction de subordination que est non seulement dépendante du verbe mais elle peut être dépendante d'une locution verbale : je suis sûr qu'il viendra⁹ ; d'un adverbe : bien sûr qu'il viendra¹⁰.

En [2] la proposition subordonnée complétive est placée en tête de la phrase et présente comme fonction sujet. Le mode du complétif sujet est toujours le subjonctif. La subordonnée complétive, que les enfants ne seraient pas joyeux, dans la phrase [3] a pour fonction attribut du nom le pire. Le mode utilisé est l'indicatif car il n'y a pas de jugement de sentiment. Et c'est la même chose pour la complétive, qu'il mourra bientôt, en [4]. Elle a pour fonction l'apposition. Ainsi la complétive peut avoir aussi comme fonction complément d'objet de l'adjectif qui se donne dans l'exemple [5] : qu'elle réussira. Dans le cas de complétive de l'adjective ou de nom : d'autre fois

⁷ Id.

⁸ NYROP Christophe, *Grammaire historique de la langue française*, Genève, Slatkine Reprints, 2011, p.157

⁹ Id.

¹⁰ Id.

j'avais le sentiment qu'on se servait de moi¹¹, le choix de mode est fait par rapport au sens du mot support. Ex : elle est sûre qu'elle réussira/elle est heureuse qu'elle réussisse.

Il arrive aussi qu'une complétive peut être dépendante d'une suite de formes impersonnelles :

D'un verbe ou une locution verbale impersonnelle ex : il arrive que cet enfant fasse des bêtises¹². Et comme il est bien claire dans cet exemple que le mode utilisé dans ce cas est le subjonctif à l'exception de cas ou par exemple « le verbe sembler est pourvu d'un complément indirect¹³ » ce qui exige l'utilisation de l'indicatif : il me semble que c'est un succès/ il semble que ce soit un succès¹⁴.

Une construction verbale attributive structure impersonnelle +adj : Ces adjectif sont des adjectifs exprimant un jugement de fait et de valeur. Ex : il est exact que je me suis levé tôt¹⁵. Il est impensable qu'il n'y ait pas songé¹⁶. Le mode est toujours le subjonctif seulement après les formes impersonnelles suivantes : il est probable, certain, vrai à la forme négative et interrogative.

1-1-2Que introduit une proposition subordonnée circonstancielle :

Une subordonnée circonstancielle est introduite soit par une conjonction de subordination ou une locution conjonctive. Elle sert à exprimer des rapports causals, temporels, concessifs, consécutifs, etc. ces rapports sont implicites et non explicites. C'est-à-dire qu'on dégage ces rapports du sens global des relations de la principale et de la subordonnée. Comme on peut

¹¹ ELUARD Roland, *grammaire descriptive de la langue française*, Belgique, Armand colin, 2008, p.171

¹² RIEGEL Martin, et al. Op.cit. p.493.

¹³ Id.

¹⁴ Id.

¹⁵ Id.

¹⁶ Id.

aussi dégager ces rapports de sens qui s'entretiennent entre les deux propositions (principale et subordonnée), seulement de sens du subordonnant.

Une subordonnée circonstancielle de cause : ex il était donc bien fatigué qu'il parle si bas¹⁷.

Une subordonnée circonstancielle de comparaison : elle est moins jolie que vous ne me l'avez dit¹⁸.

1-2Que pronom :

1-2-1Pronom relatif : le pronom relatif sert à introduire une proposition relative comme un simple connecteur servant à lier la subordonnée relative à un nom sous un rapport de dépendance. Plus que son rôle majeur d'introduire une relative, il a pour deuxième rôle de référer à son antécédent.

1-2-1-1 *Que* introduit une proposition relative : la proposition relative est une proposition subordonnée, le subordonnant est un pronom relatif (relatif simple ou composé). La fonction générale de la relative est de compléter le sens de son antécédent qui peut être un pronom ou un nom. C'est-à-dire qu'elle joue un rôle de détermination et d'explication. Elle est nommée aussi relative adjective par opposition à la relative substantive « sont dites adjectives parce qu'elles fonctionnent comme les adjectives épithètes.¹⁹ ». Les relatives substantives sont des relatives sans antécédent et occupent la fonction de nom « le point commun de ces relatives est que le pronom qui les introduit n'a pas d'antécédent et n'est donc pas anaphorique.²⁰ ».

¹⁷ NYROP Christophe, *op.cit.* p 363

¹⁸ GREVISSE Maurice, *le bon usage*, p 1494

¹⁹ RIEGEL Martin, et al. *Op.cit.* p.480

²⁰ *Ibid.*, p.486

Ex : 1-Je lis un livre que ma sœur m'a offert²¹.

2-Le roman que je viens de finir me plait beaucoup²².

3-Ce roman, que je viens de finir me plait beaucoup²³.

En [1] la relative que ma sœur m'a offerte est liée directement à son antécédent un livre, étant un GN dont elle vient de le compléter. Autrement dit cette relative a pour fonction complément du nom livre. Donc, c'est une relative adjective. Une relative peut être séparée de son antécédent par un adverbe ou un complément du nom.

C'est la même chose, quant à l'exemple [2] où le pronom relatif est placé à la tête de la subordonnée relative. Cette dernière est liée directement à son antécédent. La relative sert à l'identification référentielles de l'antécédent c'est-à-dire qu'elle est une proposition essentielle et leur suppression risque de modifier le sens de la phrase. Le roman me plait beaucoup, ici la phrase nous donne un sens général par rapport à la première phrase, où la relative vient de spécifier le sens de la phrase. Donc, c'est une relative à rôle déterminatif. Cependant, la relative en [3] ; que je viens de finir, n'intervient pas dans l'identification référentielle de l'antécédent c'est-à-dire leur suppression ne modifie pas le sens de la phrase : ce roman me plait. Généralement elle est remplacée « par une proposition coordonnée ou être reprise par le pronom cela ²⁴». Donc, elle a un rôle explicatif.

Dans le cas de la relative substantive, le pronom *que* n'a pas d'antécédent donc il n'est pas anaphorique. Et il prend son contenu référentiel de la relative. Ex : celle que j'aime, la voici.

²¹ Ibid., p.481

²² Ibid., p484

²³ Id.

²⁴ Id.

Quant au mode utilisé en [3] ci-dessus est bien l'indicatif, mais on peut trouver le subjonctif dans les relatives à fonction déterminative « lorsque l'antécédent comprend un superlatif ou les adjectifs seul, premier, dernière : c'est la seule explication qui convient ²⁵ » et « lorsque la phrase matrice implique une idée de volonté ou hypothèse qui a pour effet de placer le GN dont il fait partie de la relative hors du champ du constat : je cherche une maison qui ait un grande jardin ²⁶ »

1-2-2Pronom interrogatif : le pronom *que* est considéré comme pronom interrogatif lorsqu'il introduit une phrase interrogative terminée par un point d'interrogation.

Les pronoms interrogatifs sont typiquement des symboles incomplets au contenu lexical réduit à la notion de personne ou de chose et dont le sens consiste justement à demander l'identification du ou des référents vérifiant et ces notions générales et ce qu'on dit le reste de la phrase interrogative²⁷.

Autrement dit, les formes interrogatives sont des formes au sens réduit à leur référent, elles partagent des renseignements sur sa nature : animé et non animé. Ainsi les pronoms interrogatifs de forme simple (*que*, *qui*) « servent à interroger sur l'identité supposée inconnue de leur référent.²⁸ ».

Ex : 1-*que* lui as-tu offert ?²⁹

2-*Que* deviens-tu ?³⁰

²⁵ Ibid. p.486

²⁶ Id

²⁷ RIEGEL Martin, et al *op.cit.* p.207.

²⁸ Id.

²⁹ Ibid. p.208

³⁰ Id.

En [1] le pronom interrogatif *que* fonctionne comme complément d'objet direct à un référent non animé. Tandis que pour l'exemple [2] il a pour fonction attribut pour un référent animé.

1-3Que adverbe :

2-3-1Adverbe d'exclamation : dans ce cas il introduit une proposition indépendante. Ex : que tu es bête !³¹

1-4Que représentatif :

Que peut être servi à représenter une conjonction qui lui précède que ce soit simple ou composée. Cet usage est réservé qu'à la langue moderne. À titre d'exemple : comme j'ai parlé et que vous m'avez compris³². Au lieu de dire comme j'ai parlé et comme vous m'avez compris.

Je n'ai rien à ajouter quand il se promène et qu'il rencontre son tailleur, il n'est pas content³³. Au lieu de ; je n'ai rien à ajouter quand il se promène et quand il rencontre son tailleur, il n'est pas content.

2-Analyse syntaxique et sémantique des morphèmes : si et comme

2-1le morphème si :

2-1-1si conjonction de subordination :

2-1-1-1 si introduit une proposition de subordination circonstancielle :

La proposition circonstancielle est nommée également proposition adverbiale étant introduite par des conjonctions de subordination. Ces

³¹ <http://lettres.clg.free.fr/?Le-mot-que>

³² NYROP Christophe, *op.cit.* p.169

³³ Id.

propositions ont pour fonction de complément non essentielle de la phrase globale. « Les propositions circonstancielle sont temporelles, causales, finales, consécutives, concessives ou conditionnelles.³⁴ » c'est-à-dire que en introduisant des propositions circonstancielle, la conjonction *si* peut exprimer des rapports de cause, de condition, d'opposition, d'hypothèse, etc.

Voici quelques exemples des propositions circonstancielle introduites par *si* :

1-Si ma tante se sentait agitée, elle demandait sa tisane³⁵.

2-Si j'étais riche, je me ferais construire une maison³⁶.

3-S'il pleut, je ne sortirai pas³⁷.

4-S'il était généreux avec les uns, il était bien mesquin avec les autres³⁸.

Au début il convient de préciser que dans une proposition circonstancielle introduite par *si* c'est toujours le mode indicatif qui est utilisé. En [1] la subordonnée circonstancielle est à valeur itérative. Et l'utilisation de l'imparfait (*si*+imparfait/ imparfait) dans les deux propositions ; la principale et le subordonné vient de renforcer la valeur de la répétition des faits dans le passé. De plus, la présence des adverbes de types nécessairement et obligatoirement peut introduire une certaine transposition dans la valeur de la conjonction *si*, de *si* itératif en *si* hypothétique : « si l'une se retire de la démocratie, l'autre la suit toujours ³⁹ », « si l'une se retirait de la démocratie,

³⁴ Ibid. p.360

³⁵ RIEGEL Martin, et al op.cit. p.509.

³⁶ Id.

³⁷ NYROP Christophe, op.cit., p 367

³⁸ Ibid. p. 508

³⁹ MONNERET Philippe, RIOUL René, *Questions de syntaxe française, France, 2009, p 275*

l'autre la suivrait nécessairement ⁴⁰». Le *si* ici est non hypothétique, il sert seulement à marquer la répétition ou la simultanéité des faits.

Mais, le *si* introducteur de la proposition circonstancielle en [2] est hypothétique (si j'étais riche mais ce n'est pas le cas). L'hypothèse présentée est contre le réel ou dans d'autre terme « contrefactuelle ». Le temps employé pour exprimer la valeur irréalité est l'imparfait dans la proposition circonstancielle et le conditionnel présent dans la principale (si + l'imparfait / conditionnelle présent). Le *si* hypothétique exprime alors ici une condition. Autrement dit la conjonction *si* introduit une proposition circonstancielle de condition suivi d'une conséquence étant exprimée dans la principale (je me ferais construire une maison). Et c'est la même chose pour l'exemple [3], *si* introduit une subordonnée circonstancielle de condition (s'il peut) dépend d'une principale exprimant la conséquence (je ne sortirai pas). Quant au temps utilisé c'est le présent dans la subordonnée et le futur dans la principale (si+présent / futur). La conjonction *si* dans le dernier exemple est non hypothétique. Elle n'introduit pas une condition mais l'opposition de deux faits. Le temps utilisé est l'imparfait dans la subordonnée et même dans la principale (si+imparfait / imparfait).

En fait, d'une façon plus générale, l'emploi contrastif de la structure SI P, Q est très peu contraignant pour l'emploi des temps : tout temps de l'indicatif est admis, dans la principale comme dans la subordonnée, ce qui rend d'ailleurs le choix de tel ou tel temps peu significatif quant à la relation circonstancielle établie entre les deux propositions⁴¹.

C'est-à-dire, le choix du temps est facultatif et n'intervient pas sur la nature de la relation établie entre la subordonnée et la principale.

⁴⁰ Id.

⁴¹ Ibid. p.278

1-1-1-2 si introduit une proposition interrogative indirecte :

Les subordonnées circonstancielle interrogatives sont des subordonnées complétives qui peuvent être introduire par la conjonction *si* servant à marquer une interrogation totale. Ces introduites sont des interrogations indirectes dont la réponse est par oui ou non. Elle a pour fonction complément de verbe ou sujet dans certains cas. La conjonction *si* est placée toujours après le verbe interrogatif.

Ex : 1-dis-moi s'il est là⁴².

2-Je me demande si tu as le temps⁴³.

3-je ne sais pas si tu viendras⁴⁴.

Ces trois phrases marquent une interrogation mais d'une manière indirecte, et c'est pour ça qu'il n'y a pas une marque d'interrogation (point d'interrogation) à la fin de chaque phrase, contrairement à la phrase interrogative directe : tu viendras ?

De plus, ces trois exemples montrent que l'interrogation indirecte est non seulement pu être amené par des verbes qui portent en eux-mêmes l'idée d'interrogation à titre d'exemple : se demander, s'interroger mais aussi par d'autre verbes comme : dire, savoir, examiner, chercher etc. Ainsi le temps employé dans une complétive interrogative indirecte est toujours les temps de l'indicatif pour les deux propositions ; la subordonnée et la principale.

1-1-1 Si adverbe :

⁴²RIEGEL Martin, et alop.cit P.500.

⁴³[www.lettres.fr/conjonction de subordination](http://www.lettres.fr/conjonction-de-subordination)

⁴⁴MARTIN Peri, si....2016. p4.

Ex : 1-j'espérais ma part d'une si riche proie⁴⁵.

2-Il est si grand qu'il ne peut passer par cette porte⁴⁶.

3-On n'est jamais si malheureux qu'on s'imagine⁴⁷.

4- Il danse si bien !

5-Vous ne le croyez pas ? Si je le crois⁴⁸.

En [1] l'adverbe *si* a pour rôle un adverbe d'intensité suivi de l'adjectif riche. C'est-à-dire que l'adverbe *si* vient dans cet exemple à marquer l'intensité de l'adjectif dont il suivait. Comme il peut marquer aussi l'intensité par rapport à un adverbe par exemple : il chante si bien qu'il a séduit le public⁴⁹. Dans son emploi d'adverbe d'intensité le morphème *si* peut être précédé d'un article : un beau jour⁵⁰, le si pénible hiver⁵¹. Et c'est de même pour l'exemple [2] où l'adverbe *si* présente comme adverbe d'intensité de l'adjectif grand et suivi par une subordonnée de conséquence : qu'il ne peut passer par cette porte.

L'exemple [3] présente le cas de *si* adverbe de comparaison suivi évidemment de la conjonction que et liée à l'adjectif malheureux. « Les adverbes de comparaison, si, aussi, tant et autant, sont toujours suivis de la conjonction que. Si et aussi se joignent aux adjectifs et aux participes.⁵²» C'est-à-dire que

⁴⁵NYROP Christophe. Op.cit. P 15

⁴⁶MARTIN Peri...op.cid. p 2

⁴⁷Id.

⁴⁸Ibid. p 3

⁴⁹<https://lemondedufrancais.com/2011/12/12/tant-autant-si-aussi-tellement-adverbes-de-comparaison-et-dintensite/>

⁵⁰NYROP Christophe, op.cit. P 15

⁵¹Id

⁵²LANDAIS Napoléon. *Grammaire générale des grammaires françaises*. P372.

l'adverbe de comparaison *si* est peut-être remplaçable par un autre adverbe de comparaison : *aussi*. On n'est jamais aussi malheureux qu'on s'imagine.

L'adverbe *si* peut être aussi un adverbe d'exclamation et d'affirmation comme il est bien clair dans les deux derniers exemples. Il marque l'exclamation soit avec un adverbe : il danse si bien, soit avec un adjectif : il est si joli. Dans le dernier exemple il est employé pour répondre à une interrogation par l'affirmation.

D'autres emplois de *si* :

S'emploie dans le sens de *assez* en combinaison avec *que de* et un infinitif : Ouais ! Je ne croyais pas que ma fille fût si habile que de chanter à livre ouvert⁵³.

S'emploie avec *à peine* : c'est à peine si nous eûmes de la place⁵⁴.

S'emploie dans le sens de *puisque* : comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né⁵⁵.

1-2le morphème comme :

1-1-1 Comme conjonction de subordination

1-1-1-1 Comme introduit une proposition subordonnée :

Le morphème *comme* est considéré comme une conjonction lorsqu'il introduit une proposition subordonnée circonstancielle. Ces propositions sont temporelles, causales et comparatives. La construction comparative de la conjonction *comme* peut exprimer de sa part une analogie (ressemblance),

⁵³ NYROP Christophe, Op.cit. P 167

⁵⁴ Id.

⁵⁵ Id.

une dissemblance et un degré (soit de supériorité, de l'infériorité et l'égalité) entre deux choses, deux personnes ou deux idées. Comme les autres propositions circonstancielle introduites par une conjonction de subordination, la circonstancielle introduite par *comme* a pour rôle complément non essentiel. Dans des cas elle a pour fonction complément du nom ou d'adjectif.

Ex : 1-il ment comme il respire⁵⁶.

2-Marie est jolie comme sa sœur⁵⁷.

3-comme j'allais jouer avec mes camarades, mon père m'appela⁵⁸.

4-comme il y avait des courants d'air, j'ai fermé la porte⁵⁹.

En [1] le morphème *comme* sert à mettre en relation deux proposition ; la principale (il ment) La subordonné (il respire) sous un système comparatif. Ici la comparaison est complète et elle exprime la manière. Mais dans un système comparatif *comme* n'est pas toujours suivi d'une préposition et elle peut être suivi d'un GN dans une phrase de type de structure elliptique comme [2] : comme sa sœur. C'est une comparaison de similitude ou d'égalité à un prédicat commun ; jolie.

En [3] la conjonction *comme* prend une valeur temporelle en exprimant la simultanéité de deux faits. Donc, elle peut commuter avec au moment où : au moment où j'allais jouer avec mes camarades, mon père m'appela. Dans une proposition temporelle introduit par *comme* le subordonné est précédé la

⁵⁶MONNERET Philippe, RIOUL René, op.cit, P259

⁵⁷FUCHS Catherine, GOFFIC Pierre, *la polysémie de comme*, O. Soutet, la polysémie, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2005.

⁵⁸NYROP Christophe, op.cit p 360 /361.

⁵⁹Ibid. p362

principale et la conjonction *comme* se trouve toujours au début de la phrase. Quant au mode utilisé dans ce cas est l'indicatif.

La conjonction *comme* peut aussi exprimer une valeur causale dans une subordonnée circonstancielle comme il est bien clair en [4]. Elle est tout comme la proposition temporelle, elle est placée au début de la phrase et la subordonnée qu'elle introduit précède toujours la principale. Ici *comme* est remplaçable par *parce que*, car le fait introduit par *comme* est nouveau, il n'est pas connu par l'auditeur : *parce qu'il y avait des courants d'air, j'ai fermé la porte*. Et contrairement à la proposition temporelle dans la proposition causale il n'y a pas de rapporte de simultanéité mais une succession de deux faits. Le mode utilisé est l'indicatif.

Comme adverbe :

Le morphème *comme* peut fonctionner comme adverbe lorsqu'il est employé après un prédicat verbal. Il peut exprimer la manière, l'intensité et le degré dans une construction comparative, interrogative ou exclamative.

Voici quelques exemples de l'adverbe *comme* :

1-Paul a fait *comme* je lui avais dit de faire⁶⁰.

2- elle demeure un instant, le regard fixe, *comme* obsédé par un souvenir⁶¹.

3- *comme* elle est belle !⁶²

⁶⁰ LE GOFFIC Pierre, *La grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette, 1993, p 591.

⁶¹ RIEGEL Martin, et al, *op.cit.* p 515.

⁶² BLAMPAIN Hanse, *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, 5Ed, Bruxelles, De Boeck, 2005. P 147.

4-avez-vous vu comme il dort ?⁶³

5- vous ne savez pas comme, il vous aime⁶⁴.

Le morphème *comme* dans en [1] joue le rôle de l'adverbe de manière. Il est placé directement après son prédicat verbal. Quant à l'exemple [2], *comme* est précédé par l'adjectif, fixe, et elle est effaçable : elle demeure un instant, le regard fixe, obsédée par un souvenir. Donc, elle a pour fonction d'adverbe modificateur de cet adjectif.

La proposition indépendante introduit par *comme* en [3] est une proposition exclamative directe. Elle exprime l'intensité ou le degré de la beauté. Ainsi, l'adverbe *comme* peut introduire une exclamative indirecte : voyez comme elle est belle⁶⁵.

Les deux derniers exemples présentent l'emploi de l'adverbe *comme* dans une proposition interrogative directe et indirecte. Dans le premier il exprime la manière et il est synonyme de comment. Dans le deuxième exemple c'est le degré ou l'intensité qui ont été exprimé donc il peut être remplaçable par combien.

Comme préposition :

Comme peut être un adverbe ou une préposition, comme il peut être une préposition qui introduit un syntagme en fonction d'attribut.

Ex : 1-Marie aime Pierre comme un frère⁶⁶.

⁶³ GAUTIER Antoine, « le mot comme : problèmes et perspectives en synchronie », aspect de comme, département de sciences du langage Université Paris ouest, 2008, p 13-23.

⁶⁴ BLAMPAIN Hanse, Op.cid., p 147.

⁶⁵ Id.

⁶⁶ PIERRARD Michel, « comme préposition ?observation sur le statut catégoriel des prépositions et des conjonctions », *Travaux de linguistique*, De Boeck Supérieur, 2002, P 69.

2-Marie parle à Paul comme à un étranger⁶⁷.

3-II le considère comme intelligent⁶⁸.

En [1] *comme* pour fonction attribut de complément. Dans ; comme un frère, ce morphème est la tête d'un syntagme nominal en fonction d'attribut essentiel de C.O.D de la phrase(Pierre). Tandis que, en [2] il se présente en tête d'un syntagme prépositionnel. Autrement dit, la préposition *comme* peut se combiner avec une autre préposition mais seulement dans le cas d'attribut d'objet. Le dernier exemple présente le cas de *comme* suivi d'un adjectif. De plus, le morphème *comme* peut être employé comme attribut accessoire : Jean, comme maçon, est très estimé.

Conclusion :

Ce qu'on peut retenir en concluant ce chapitre c'est la difficulté voire l'impossibilité de répertorier ces morphèmes dans des classes grammaticales déterminées. Ils ont un caractère polyvalent c'est-à-dire qu'ils sont multifonctionnels, ils peuvent fonctionner comme une conjonction, un adverbe, une préposition et un pronom en introduisant les différents types de propositions à savoir une proposition indépendante, subordonnée, relative, interrogative et exclamative.

⁶⁷ Ibid., p72.

⁶⁸ Id.

Partie pratique

Premier chapitre :

*Analyse syntaxique et
sémantique des morphèmes
grammaticaux : comme si et
que*

Introduction :

Dans cette partie, et comme il est déjà mentionné dans l'introduction générale, notre étude sera menée sur trois objets d'études : les morphèmes grammaticaux ; comme, si et que. Le choix de travailler sur ces morphèmes n'est pas fortuite, mais vu de leur complexité syntaxique et sémantique. En outre, Nous allons entamer une analyse détaillée de ces morphèmes sur les deux niveaux ; syntaxiques et sémantiques, En se basant sur un corpus d'énoncés extrait des textes littéraires : bel-ami de Maupassant, l'étranger d'Albert Camus et le métier à tisser de Mohammed Dib.

Par ailleurs, nous rappelons que pour arriver à des résultats satisfaisants et répondre à la problématique qui guidera cette recherche, nous allons suivre deux méthodes d'analyse ; l'une est propre à la grammaire traditionnelle et plus précisément la grammaire de Maurice Grevisse, la grammaire de l'édition NATHAN effectuée sous la direction D'ALAIN BENTOLILA. La deuxième est celle de la grammaire fonctionnelle d'André Martinet concrétisant dans son livre grammaire fonctionnelle de français.

1 / analyse syntaxique et sémantique des morphèmes grammaticaux : comme, si et que.

1-1-Le morphème que :

Ex : 1- je crois que j'ai somnolé un peu¹.

2-Que vous me faites souffrir inutilement².

¹CAMUS Albert, l'étranger, Paris, Gallimard,2004, p10.

² Guy de MAUPASSANT, Belle amis, DAR AYOUB, Batna-Algérie, p 295.

3- Vous voyez bien que je suis venu aujourd'hui, tout de suite, sur votre lettre³.

4- Il est difficile de rapporter l'impression que cela produisait⁴.

5- Que ferait-il ensuite jusqu'à onze heures ?⁵

6- Que j'ai soif tout de même !⁶

1-1-1-Analyse selon la grammaire fonctionnelle :

Dans l'exemple [1] le monème grammatical (morphème) *que* a pour rôle de marquer la nature de la relation entre un déterminant, étant la proposition subordonnée et le noyau qui est le verbe. Autrement dit, le morphème *que* marque les rapports d'une proposition au prédicat verbal. Donc, il fait partie des subordonnants de la classe des relationnels parce qu'il partage les mêmes compatibilités des monèmes de cette classe. « Les fonctionnels sont des monèmes ou synthèses qui marquent la nature particulière d'une détermination⁷ ». La subordonnée que j'ai somnolé un peu est placée directement après le prédicat verbal et elle répond à la question qu'est-ce que ? Ce qui indique sa fonction d'objet d'un verbe d'opinion croire. C'est une fonction spécifique car elle caractérise le verbe.

En [2] le morphème *que* est placé en antéposition au prédicat adverbial (sans copule). La proposition qu'il introduit répond à la question qu'est-ce qui : qu'est ce qui inutilement ? Que vous me faites souffrir inutilement. Dans ce cas il a pour fonction sujet. Ici, *que* assure le rapport d'une proposition au noyau adverbial. « On a également relevé le cas des adverbes employés comme

³ Ibid., p 302.

⁴ Ibid., p19.

⁵ Ibid. p 12

⁶ Ibid., p 11

⁷ MARTINET André, op.cit, P 141

prédicats sans copule et suivis d'une proposition introduit par *que*⁸ ». Donc il fait partie des morphèmes de la classe des subordonnants.

Le morphème *que* dans l'exemple [3] est précédé par l'adverbe *bien*. Ce dernier est un déterminant de prédicat verbal voyez et il est déterminé par la proposition introduite par *que*. Dans le cas de : il peut s'y risquer maintenant qu'il est grand⁹. L'adverbe *maintenant* n'est plus considéré comme un déterminant de prédicat verbale, il peut, mais plus tôt un élément du syntagme subordonnant *maintenantque*. De même un adverbe peut être suivi d'une proposition en *que* au cas de prédicat sans copule : heureusement qu'il était là¹⁰. En exprimant la comparaison le morphème *que* se combine avec des adverbes de types ; plus, moins, aussi, autant. Ex : ils arrivaient de l'intérieur, de plus loin que les environs immédiats, fut-on informé¹¹. En d'autre, terme *que* ici marque le rapport d'une proposition au prédicat verbal. Donc, il appartient à la classe des subordonnants.

Pour le quatrième exemple *que* est précédé d'un nominal dont il représente. La proposition qu'il introduit joue le rôle d'une détermination de ce nominale l'impression. Donc, *que* ici introduit une proposition au noyau nominal. En d'autre terme le morphème *que* dans cette exemple appartient à la classe des pronoms relatifs et non de la classe des fonctionnels comme dans les exemples précédents.

Les relatifs sont spécifiquement caractérisés par les deux relations qu'ils établissent **simultanément** avec des monèmes d'autres classes. La première est celle qu'entretient le relatif avec un noyau consistant en un nom, un nom propre ou un pronom. Ce noyau est

⁸ Ibid. P 225

⁹ Id.

¹⁰ Id.

¹¹ Dib Mohammed, *Le Métier à tisser*, Paris, Seuil, 1957 et 1974, p 87.

désigné comme **l'antécédent**. Le relatif fonctionne comme le représentant de cet antécédent dans une autre proposition¹².

Mais André MARTINET les considère aussi comme des subordonnants « le relatif est un subordonnant qui assume une fonction particulière dans la proposition déterminante qu'il relie à un noyau nominal.¹³ ». Il a pour fonction objet.

Les deux derniers exemples présentent le morphème *que*, en tête de la phrase où il introduit une proposition interrogative et une proposition exclamative. Dans la phrase interrogative le *que* désigne les inanimés et il fait partie des monèmes de la classe des pronoms interrogatifs. « L'interrogatif et le relatif se placent en tête de la proposition¹⁴ ». Dans ce type de phrase le morphème *que* peut avoir la fonction sujet. « Si l'élément interrogatif initial n'a pas la fonction sujet, sa fonction peut rassortir nettement de sa forme, par exemple, que, où. Dans ce cas, il y a invention.¹⁵ » C'est-à-dire que : Que ferait-il ensuite jusqu'à onze heures ? Veut dire il ferait quelque chose. Il a la fonction d'objet. Dans l'exclamatif le mot *que* détermine un nom comme il peut déterminer un adverbe et un adjectif : qu'il est grand ! Qu'il court vite ! C'est-à-dire qu'il appartient à la classe des adverbes.

1-1-2-Analyse selon la grammaire traditionnelle :

En [1] *que* sert à subordonner deux propositions celle de la principale (je crois) et celle de la subordonnée (j'ai somnolé un peu). Ici, la subordonnée vient de compléter le verbe de la principale. Donc, elle est une proposition complétive qui occupe la fonction de complément d'un verbe d'opinion (croire).

¹² Ibid. P 63

¹³ Ibid. P 143

¹⁴ Ibid. P171

¹⁵ Ibid. P170

La proposition complétive est une proposition subordonnée conjonctive. Elle est généralement introduite par la conjonction de subordination *que* et complète la plupart du temps le verbe de la principale, comme le ferait un groupe nominal complément d'objet. Elle fait partie du groupe verbal¹⁶.

C'est-à-dire que le mot *que* ici appartient à la classe des conjonctions de subordinations et introduit une subordonnée complétive « les conjonctions de subordination sont celles qui servent à joindre une proposition à la proposition dont elle dépend ¹⁷ ». Ainsi, il convient de préciser que « la proposition subordonnée complétive est un enchâssement de deux phrases ¹⁸ » je crois et j'ai somnolé un peu. Le mode verbal dans la complétive dépend toujours du sens de verbe de la principale. Après les verbes de déclaration, de connaissance, de perception et les verbes d'opinion comme il est le cas dans notre exemple le mode utilisé dans la complétive est l'indicatif. On peut trouver aussi le subjonctif après les verbes exprimant l'opinion, la perception et une déclaration « quand le fait est envisagé simplement dans la pensée et avec un sentiment personnel, ce qui se présente souvent lorsque ces verbes sont dans une principale négative, interrogative ou conditionnelle ¹⁹ ». Après, un verbe principal qui exprime la volonté, le doute ou quelque sentiment. Et quand la subordonnée en fonction complément d'objet introduit par le mot *que* se place en tête de la phrase avant la principale. Le mode conditionnel est utilisé quand la subordonnée à fonction complément d'objet sert à exprimer un fait éventuel ou dépendant d'une condition énoncée ou non.

¹⁶ BENTOTILA Alain, *grammaire*, p 297

¹⁷ GREVISSE Maurice, *le petit Grevisse grammaire*, p 290

¹⁸ BENTOTILA Alain, *op.cit*, p 298

¹⁹ GREVISSE Maurice, *op.cit*. p308

En [2] le mot *que* introduit une proposition subordonnée et il se place à la tête de la phrase. La subordonnée est en antéposition de la proposition principale qui est une proposition elliptique « une proposition est dite *elliptique* lorsque son verbe n'est pas exprimé ; en raccourcissant l'expression, elle traduit la pensée avec une spontanéité, une vivacité ou une énergie particuliers. ²⁰ ». Elle est présentée sous forme de l'adverbe inutilement.

Parmi les propositions elliptiques, il faut signaler les propositions principales réduites à certains adverbes, à certains noms ou adjectifs, tels que : apparemment, certainement, dommage, heureusement, nul doute, peut-être, possible, probablement, sans doute, sûrement, vraisemblablement. Ces propositions ont sous leur dépendance une subordonnée introduit par *que*²¹.

Autrement dit, *que* est une conjonction de subordination qui sert à lier deux propositions celle de la subordonnée (Que vous me faites souffrir) et celle de la principale (inutilement) « la conjonction est un mot invariable qui, comme son nom l'indique (jonction), sert à joindre deux mots, deux groupes de mots, deux propositions. ²² ». Dans cet exemple la proposition subordonnée joue la fonction sujet.

En [3] le mot *que* introduit une proposition subordonnée. Cette dernière est une proposition complétive parce qu'elle vient de compléter le verbe de la principale. Donc, *que* ici sert à lier ou joindre deux propositions (la principale et la complétive), ce qui indique son appartenance à la classe des conjonctions de subordination. La complétive joue le rôle de complément d'objet direct de verbe voyez. Le verbe de subordonnée est en mode de l'indicatif suivant le sens de verbe de la principale qui exprime une perception (voir). Pour l'adverbe *bien* ici est venu pour modifier le sens de

²⁰ Ibid. p69

²¹ Id.

²² BENTOTILA Alain, op.cid, p 123.

verbe qu'il précède et n'intervient pas sur le sens de la proposition subordonnée. Selon la grammaire traditionnelle l'adverbe ne peut avoir comme complément une proposition « le complément de l'adverbe ; ce complément peut être un autre adverbe, un nom, un pronom ²³ » c'est-à-dire, il peut être lié seulement à un verbe, à un adjectif et à un autre adverbe.

En [4] le mot *que* sert à lier un groupe nominal GN (l'impression) dont il représente à une proposition subordonnée (que cela produisait). Cette dernière vient de déterminer ou expliquer ce mot là. C'est-à-dire que cette subordonnée est une proposition relative introduite par le pronom relatif *que*. « Les pronoms relatifs servent à joindre à un nom ou à un pronom qu'ils représentent une proposition dite relative, qui explique ou détermine ce nom ou ce pronom²⁴ ». En d'autres termes, le pronom relatif *que* est placé à la tête de la subordonnée relative. Il est lié directement à son antécédent dont il vient de le représenter. La relative joue le rôle de complément d'objet direct de l'antécédent(GN). C'est-à-dire que c'est une proposition essentielle et leur suppression risque de modifier le sens de la phrase : il est difficile de rapporter l'impression. Quelle impression ? Le sens est incomplet. Ici, la relative sert à l'identification référentielle de l'antécédent. Donc, c'est une relative à rôle déterminatif « on dit qu'une proposition subordonnée relative est déterminative lorsqu'elle complète de façon indispensable l'antécédent²⁵ ». Le pronom *que* joue deux rôles principaux celui d'introducteur de la relative et celui de représentatif de l'antécédent.

En [5] *que* se place en tête de la proposition interrogative indépendante qu'il introduit. Ce qui indique son appartenance à la classe des pronoms interrogative. «Les pronoms interrogatifs servent à interroger sur la personne

²³ GREVISSE Maurice, op.cit., p 65

²⁴ Ibid. p 160

²⁵ BENTOTILA Alain, op.cit. p 312

ou la chose dont ils expriment, ou représentent, ou annoncent l'idée ²⁶» c'est-à-dire que le pronom interrogatif *que* dans cet exemple sert à interroger sur dont il représente. Donc, il fonctionne comme complément d'objet direct à un référent non animé. Ainsi, le pronom interrogatif peut être employé dans une interrogation directe comme sujet, attribut ou complément comme il est dans notre cas. De même, il peut introduire une proposition subordonnée interrogative directe en fonction d'attribut ou complément après avoir, savoir, pouvoir. Les points de différence entre un pronom interrogatif et un adverbe interrogatif sont les suivants : les adverbes interrogatifs sont des mots invariables et ils servent à interroger sur le temps, la manière, la cause, le lieu, la qualité. Tandis que, la classe des pronoms interrogatifs inclut des pronoms qui sont variables, et ils servent à interroger sur les personnes ou les choses.

En [6] le mot *que* introduit une proposition exclamative indépendante et il se place en tête de la phrase. Ce qui indique son appartenance à la classe des adverbes d'exclamation. « En général, les adverbes interrogative et exclamative se placent en tête de la proposition ²⁷». La proposition exclamative ici exprime un sentiment de désir ou l'envie de boire encore quelque chose. « La proposition exclamative, qui exprime la vivacité d'un cri, un sentiment de joie, de douleur, d'admiration de surprise, etc. ²⁸»

1-2Le morphème si :

Ex : 1-si jamais je sortais de cette prison, j'irais voir toutes les exécutions capitales²⁹.

²⁶ GREVISSE Maurice, op.cit. p 165

²⁷ Ibid. p271

²⁸ Ibid., p 71

²⁹ CAMUS Albert, op.cit. p 108

2- J'ai lui ai demandé si on pouvait éteindre une des lampes³⁰.

3-tu verras si je n'ai pas raison !³¹

1-2-1L'analyse selon la grammaire fonctionnelle :

Dans l'exemple [1] la proposition subordonnée introduite par le morphème *si* qui se place avant la principale « la proposition en *si* se met avant ou après la principale ³²» c'est-à-dire qu'on peut trouver la structure suivante : j'irais voir tous les exécutions capitales, si jamais je sortais de cette prison. C'est une proposition hypothétique et elle exprime l'incertitude. L'identification ici « se fait sur la basedes valeurs signifiée. ³³». Le temps utilisé pour exprimer l'incertitude est le temps de passé.

Dès qu'apparait une incertitude, on a le passé avec ses implications d'irréalité : s'il faisait beau (demain)... la certitude de l'inexistence de procès considéré au moment de l'acte de parole entraîne également le passé : s'il faisait beau... (Mais il ne fait pas beau)³⁴.

Quant au temps utilisé dans la principale est le futur « un passé de l'hypothétique en *si* implique le futur décalé pour le prédicat [...], mais on trouve un futur décalé pour le prédicat, afin d'exprimer un souhait, lorsque l'hypothétique en *si* a le verbe nu ³⁵»Le morphème *si* dans l'exemple [2] marque la liaison entre la proposition subordonnée qu'il introduit et la principale. Cette liaison comporte en elle-même une interrogation qui tourne autour de la proposition « réductible au prédicatoïde ³⁶» pouvait atteindre.

³⁰Ibid. p 9

³¹DIB Mohammed, op.cit. p 70

³²MARTINET André, op.cit. P 221

³³Ibid. p220.

³⁴Ibid. p 221

³⁵Ibid. P 222

³⁶Ibid. P 208

les subordonnées interrogatives sont des variantes d'énoncés interrogatifs rattachés à des verbes tels que dire, demander, savoir, regarder, voir, sentir, par l'intermédiaire de *si*, équivalent de *est-ce-que* ou de toute autre marque d'interrogation directe, ou par un élément interrogatif³⁷.

C'est-à-dire, le morphème *si* ici introduit une proposition interrogative. En d'autre terme, *si* marque la relation entre le prédicat de la phrase et la subordonnée « on a donc bien affaire à un rapport entre proposition subordonnée et prédicat verbal. ³⁸». Donc, il fait partie des monèmes de la classe des fonctionnelle « dans les subordonnées interrogatives, on utilise exclusivement le fonctionnel *si* (adverbe d'interrogation) et le sujet reste avant le verbe ³⁹» Concernant sa fonction, on constate que la proposition qu'il introduit est en postposition au prédicat et elle répond à la question qu'est-ce que ? donc elle a pour fonction objet. Et c'est presque la même chose pour le dernier exemple où le morphème *si* introduit une proposition exclamative. On constat qu'elle est en postposition à son prédicat verbal et elle répond aussi à la question qu'est-ce que ? Et même elle accepte la pronominalisation en *le* : tu le verras ! Donc, elle a comme fonction objet.

De même, les subordonnées exclamatives correspondent à des énoncés exclamatifs dépendant de verbes déclaratifs ou d'opinion et introduits comme la subordonnée interrogative par *si*, en remplacement de *que* : tu penses s'il est bête ! (Qu'il est bête !) Ou *parcomme* : tu ne t'imagines pas comme il est pénible !⁴⁰

³⁷ Ibid. P 210

³⁸ Ibid. P 208

³⁹ Ibid. P 139

⁴⁰ Ibid. P211

Ainsi, le morphème *si* assure la relation entre la proposition subordonnée et la principale. En d'autre terme, il établit un rapport d'une proposition subordonnée au prédicat verbal.

1-2-2Analyse selon la grammaire traditionnelle :

En [1] le mot *si* se place à la tête de la phrase en introduisant une proposition subordonnée qui se place de sa part en antéposition à la principale. La subordonnée en *si* « indique à quelle condition se fait l'action exprimée par le verbe de la principale ⁴¹». C'est-à-dire, la réalisation de l'action exprimée par le verbe de la proposition principale (j'irais voir toutes les exécutions capitales) est conditionnée par la réalisation de l'action exprimée par le verbe de la subordonnée (si jamais je sortais de cette prison). Autrement dit, le mot *si* introduit une proposition subordonnée circonstancielle de condition. Ce qui indique son appartenance à la classe des conjonctions de subordinations. « La proposition subordonnée circonstancielle de condition, aussi appelée conditionnelle, est une proposition conjonctive introduite par une conjonction de subordination ou locution conjonctive. ⁴²». Dans cet exemple la proposition conditionnelle joue la fonction de complément circonstanciel de condition de verbe de la principale. Concernant le mode employé dans la proposition en *si* est généralement l'indicatif. Pour l'ensemble de la phrase, si la condition exprimée dans la subordonnée est pur et simple on met le verbe de chacune des deux propositions à l'indicatif, et s'il exprime un fait qualifié comme une possibilité dans ce cas, son verbe peut être mis selon le cas à l'indicatif ou à l'impératif et le verbe de la principale à l'indicatif ou au conditionnel. Dans le cas de notre exemple la subordonnée exprime un fait irréel, son verbe se met à l'imparfait et le verbe de la principale est au conditionnel présent.

⁴¹ BENTOTILA Alain, op.cit. p286

⁴² Id.

En [2] le mot *si* introduit une proposition interrogative qui est sous la dépendance de verbe de la principale exprimant de sa part une interrogation. C'est-à-dire que, *si* introduit une proposition subordonnée interrogative indirecte

L'interrogation est indirecte lorsqu'elle est exprimée en dépendance d'une proposition principale dont le verbe indique qu'on interroge ou dont le sens général implique d'idée d'une interrogation ; elle comporte une proposition subordonnée contenant l'objet de l'interrogation ; elle se prononce comme une phrase ordinaire et n'est pas, dans l'écrit, marquée par le point d'interrogation⁴³.

La proposition interrogative joue le rôle de complément d'objet de verbe de la principale. Le mode employé est l'indicatif « contrairement à d'autres propositions subordonnées, la proposition subordonnée interrogative indirecte n'impose pas un mode à son verbe⁴⁴. »

Le mot *si* dans le présent exemple fait partie des mots de la classe des adverbes interrogatifs.

En [3] le mot *si* introduit une proposition exclamative qui est sous la dépendance de verbe de proposition principale. Ce qui pose problème concernant la nature grammaticale de ce mot, entre adverbe d'exclamation et de conjonction de subordination qui sert à joindre deux propositions ; principale et subordonnée. La grammaire traditionnelle explique le cas comme une proposition subordonnée interrogative indirecte à valeur exclamative « la subordonnée interrogative indirecte peut prendre une valeur

⁴³ GREVISSE Maurice, op.cit. p 70

⁴⁴ BENTOTILA Alain, op.cit. p 307

exclamative : si tu savais/comme (combien) tu es belle ! ⁴⁵». Donc, le mot *si* dans cette exemple appartient à la classe des adverbes d'exclamation.

1-3Le morphème comme :

Ex : 1-comme il arrivait au coin de la place de l'opéra, il croisa un gros jeune homme, dont il se rappela vaguement avoir vu la tête quelque part⁴⁶.

2-comme j'aime beaucoup le café au lait, j'ai accepté et il est revenu un moment après avec un plateau⁴⁷.

3-Même notre pain est noir comme est noir la nuit qui nous entoure⁴⁸.

4-dans son corps de poupée s'agitait un esprit agile et malin, imprévu et sournois, qui faisait toujours la parade comme une marionnette de foire⁴⁹.

5-tu ne te figures pas comme je souffre par toi!⁵⁰

1-3-L'analyse selon la grammaire fonctionnelle :

Dans l'exemple [1] le morphème *comme* se place en tête de proposition subordonnée qui précède la principale. La subordonnée introduit par *comme* ici répond à la question quand : quand croisa-t-il un gros jeune homme, dont il se rappela vaguement avoir vu la tête quelque part ? Donc, c'est une proposition temporelle. Cette dernière peut exprimer la contemporanéité, l'antériorité ou la postériorité. Le temporelle *comme* marque la contemporanéité. « Les propositions introduites par quand, pendant que, comme, etc., qui marque la contemporanéité, peuvent se placer avant ou

⁴⁵ Id.

⁴⁶ GUY De Maupassant, op.cit. p 12

⁴⁷ CAMUS Albert, op.cit. p 9

⁴⁸ DIB Mohammed, op.cit p 40

⁴⁹ GUY De Maupassant, op.cit. p 258

⁵⁰ Ibid. p

après la principale ; les autres la suivent habituellement.⁵¹» c'est-à-dire qu'on peut trouver la phrase dans la structure suivante : il croisa un gros jeune homme, dont il se rappela vaguement avoir vu la tête quelque part, comme il arrivait au coin de la place de l'opéra. Le temps employé dans ce cas est le passé à valeur durative avec le prédicatoïde que le morphème *comme* introduit « avec comme, la durée n'est plus guère suggérée que par le caractère non circonscrit de ce passé.⁵²». Ainsi, *comme* ici marque un rapport de la proposition subordonnée au prédicat verbal, ce qui indique son appartenance à la classe des subordonnants de la classe des fonctionnelles. La fonction de la proposition en *comme* dans cette exemple est la fonction temporelle étant parmi les fonctions non spécifiques.

Dans l'exemple [2], *comme* se place en tête de proposition subordonnée étant placé avant la principale « la proposition en comme se met presque toujours en tête de phrase⁵³ ». La subordonnée répond à la question pourquoi : pourquoi as-tu accepté ? C'est-à-dire que le morphème *comme* introduit ici une proposition causale à valeur explicative « avec comme, on a plutôt explication que justification⁵⁴ ». Cette identification se fait selon des valeurs significatives. Ainsi, *comme* marque la nature de la relation entre la proposition subordonnée étant le déterminant et le noyau ou le prédicat verbal qui est le déterminé. La subordonnée joue dans cet exemple une fonction non spécifique : la fonction causale.

L'exemple [3] présente *comme* il est bien clair une confrontation ou comparaison, selon la grammaire traditionnelle, entre deux faits la couleur noire de pain et la couleur noir de la nuit. Cette comparaison est assurée par le morphème *comme* sous une valeur d'équivalence.

⁵¹ MARTINET André, op.cit. P 214

⁵² Ibid. P 215

⁵³ Ibid. P 216

⁵⁴ Id. P 216

Traditionnellement, on les désigne souvent comme comparative ; le terme relationnel a été choisi de préférence à ce dernier pour marquer qu'il s'agit uniquement d'une confrontation entre deux faits, dont l'un est exprimé dans la principale et l'autre dans la subordonnée. La valeur de cette relation est, en effet, susceptible de varier avec que), etc.les éléments en présence : elle peut noter un rapport de conformité, d'équivalence (comme), de proportionnalité (autant que), etc.⁵⁵.

C'est-à-dire que, *comme* ici introduit une proposition relationnelle ou comparative selon la terminologie traditionnelle où il assure le rapport entre la proposition relationnelle au noyau adjectival. Cette proposition a pour fonction la fonction d'équivalence étant une fonction non spécifique. et c'est la même chose pour l'exemple qui suit où le morphème *comme* introduit aussi une proposition relationnelle sous un rapport d'équivalence ou bien la fonction d'équivalence. La seule différence est que dans le deuxième exemple *comme* assure un rapport entre la proposition relationnelle au prédicat verbal. De plus, le morphème *comme* peut assurer un rapport de proposition au noyau nominal : je t'ai fait un gâteau comme tu l'aimes⁵⁶.

En [5], le morphème *comme* introduit une subordonnée exclamative. Cette dernière est en postposition au prédicat et elle répond à la question qu'est-ce que ? Donc, elle a pour fonction objet qui est une fonction spécifique. Ici *comme* marque la nature de relation entre la proposition subordonnée au prédicat verbale. C'est une relation de déterminant (la subordonnée) au déterminée (prédicat). Donc il fait partie de la classe des subordonnant de la classe des fonctionnelles. Ainsi, on peut trouver des cas où le monème *comme* fonctionne comme déterminant d'un adverbe ou un adjectif tout en

⁵⁵ Ibid. P 218

⁵⁶ Ibid. p 227

introduisant une exclamative : comme il est grand ⁵⁷! Comme il court vite⁵⁸ !
Dans ce cas il fait partie de la classe des adverbes.

1-3-2Analyse selon la grammaire traditionnelle :

En [1], *comme* se place à la tête de la phrase en introduisant une proposition subordonnée. Cette dernière est en postposition à la principale. Ici, la subordonnée sert à indiquer que l'action exprimée dans la principale se déroule « en même temps que celle exprimée dans la subordonnée ⁵⁹». C'est-à-dire qu'elle indique un rapport de simultanéité entre les deux actions. Autrement dit, le mot *comme* introduit une proposition subordonnée conjonctive circonstanciel de temps « la proposition subordonnée circonstancielle de temps, aussi appelée temporelle, est une proposition conjonctive introduit par une conjonction de subordination ou une locution conjonctive⁶⁰ ». Ce qui indique l'appartenance de mot *comme* à la classe des conjonctions de subordination. La subordonnée ici joue la fonction de complément circonstancielle de temps du verbe de la principale. Quant au mode employé dans la subordonnée est l'indicatif « quand cette subordonnée marque la simultanéité ou l'antériorité et exprime un fait considéré dans sa réalité. ⁶¹», *comme* il est bien clair dans le présent exemple. Et le conditionnel lorsque le verbe de la subordonnée « marque la simultanéité ou l'antériorité par rapport à l'action exprimée par un verbe au conditionnel dans la principale ⁶²»

C'est presque la même chose pour l'exemple [2] où *comme* se place en tête de la phrase en introduisant une proposition subordonnée. Cette dernière est

⁵⁷ Ibid. P 139

⁵⁸ Id. 139

⁵⁹ BENTOTILA Alain, op.cit. , p294.

⁶⁰ Ibid. p293

⁶¹ GREVISSE Maurice, op.cit. p 312.

⁶² BENTOTILA Alain, op.cit. p 296.

en postposition à la principale. La subordonnée répond à la question pourquoi ? Ou bien elle indique le pourquoi de l'action exprimée dans la principale : j'ai accepté. C'est-à-dire qu'elle exprime la cause. Dans ce cas-là on peut dire que *comme* ici introduit une proposition subordonnée circonstancielle de cause. « La proposition subordonnée circonstancielle de cause, aussi appelée causale, est une proposition conjonctive introduite par une conjonction de subordination ou une locution conjonctive⁶³ », c'est-à-dire *comme* ici est une conjonction de subordination. La proposition causale joue toujours la fonction de complément circonstanciel de cause de verbe de la principale. Le mode employé est l'indicatif.

En [3], *comme* introduit une proposition subordonnée. Cette dernière est en antéposition à la principale. Elle établit un rapport de ressemblance ou d'égalité entre un fait exprimé dans la principale et un autre dans la subordonnée. C'est-à-dire le mot *comme* ici introduit une proposition subordonnée circonstancielle de comparaison. « La proposition subordonnée circonstancielle de comparaison, parfois appelée comparative, est une proposition conjonctive introduite par une conjonction de subordination ou une locution comparative.⁶⁴ ». Donc, le mot *comme* fait partie de la classe des conjonctions de subordination. D'ordinairement une proposition comparative joue le rôle de complément circonstancielle de comparaison de verbe de la principale, mais au cas de notre exemple la subordonnée comparative a *comme* comparatif un adjectif. Donc elle joue le rôle de complément de l'adjectif. « Quand la subordonnée de comparaison se rattache à un comparatif d'adjectif, on peut la considérer comme une

⁶³ Ibid. 276

⁶⁴ Ibid. p 279

subordonnée d'adjectif. ⁶⁵». « Le complément de l'adjectif peut être un nom, un pronom, un infinitif, un adverbe, une proposition. ⁶⁶»

C'est presque la même chose pour l'exemple [4] où le mot *comme* introduit une proposition elliptique : qui faisait toujours la parade comme une marionnette de foire la faisait. La proposition elliptique marque un rapport de ressemblance entre deux actions l'une est exprimée dans la principale et l'autre dans la subordonnée. En d'autre terme *comme* ici introduit une proposition subordonnée circonstancielle de comparaison. Cette proposition comparative joue la fonction de complément circonstancielle de comparaison. Donc, *comme* à fait partie des mots de la classe des conjonctions de subordination.

En [5] le mot *comme* marque une exclamation en introduisant une proposition subordonnée. Ce qui nous amène à nous nous interroger sur la nature grammaticale de ce mot dans ce cas-là. Selon la grammaire traditionnelle *comme* peut introduire une proposition exclamative indépendante et non subordonnée et elle le classe dans la catégorie des adverbes « les adverbes comme et que qui sont propres à la phrase exclamative ⁶⁷». Ainsi, « la proposition subordonnée est généralement introduit par un mot subordonnant qui la relie à la proposition principale ⁶⁸» le subordonnant de la proposition subordonnée peut être ; une conjonction de subordination, un pronom relatif ou un mot interrogatif et non jamais un adverbe exclamative. La grammaire traditionnelle explique le cas *comme* une proposition subordonnée interrogative indirecte à valeur exclamatif. C'est-à-dire *comme* ici appartient à la classe des adverbes d'exclamation. Tandis que

⁶⁵ GREVISSE Maurice, op.cit p 323

⁶⁶ Ibid. p 64

⁶⁷ BENTOTILA Alain, op.cit. P 143

⁶⁸ Ibid. p 272

la grammaire fonctionnelle le classait parmi les monèmes grammaticaux de la classe des subordonnants.

Remarque :

Ce que nous pouvons retenir de cette analyse concernant les deux méthodes utilisées est ce qui suit :

Méthode d'analyse selon la grammaire traditionnelle : la grammaire traditionnelle range ces trois morphèmes selon le contexte d'utilisation en trois catégories :

La catégorie des conjonctions de subordinations comme il est bien clair dans les exemples [1] [2] [3] pour le mot *que*, l'exemple [1] pour le mot *si* et les exemples [1] [2] [3] [4] pour le mot *comme*. Ces mots sont rangés dans cette classe parce qu'ils partagent les mêmes critères d'identifications propre aux mots de cette classe. Sur le plan morphologique son des mots invariables, le plan syntaxique montre qu'ils servent à subordonner deux propositions (la principale, la subordonnée), sur le plan sémantique ils expriment un rapport temporel, causal, de comparaison et l'indication de la condition qui est propre au mot *si*. Je tiens à rappeler ici que le mot *que* n'est sémantique qu'en combinaison avec d'autre mot.

La catégorie des pronoms : pronom relatif dans l'exemple [4] et pronom interrogatif dans [5] pour le mot *que*. Dans ces deux cas L'identification de la classe de mot *que* est faite seulement selon le critère syntaxique. En [4] il sert à lier une proposition subordonnée à un nom qui appartient à une proposition qui précède tout comme les mots de la classe des pronoms relatifs. C'est la même chose pour l'exemple [5] où il sert à interroger sur une chose comme les mots de la classe des pronoms interrogatifs.

La classe des adverbes : adverbe d'interrogation dans les exemples [2] [3] pour le mot *si*, adverbe d'exclamation dans les exemples [6] pour le mot *que*, [4] pour *si* et [5] pour *comme*. Sur le plan morphologique dans les deux cas présenté ces mots sont invariables. Le plan syntaxique indique que ces mots servent à introduire des propositions interrogatives et exclamatives. C'est à dire que les critères d'identification ou bien de classement ici sont le critère morphologique et syntaxique.

Méthode d'analyse selon la grammaire fonctionnelle : cette grammaire classe ces morphèmes selon le contexte d'utilisation dans les trois classes suivantes :

D'abord, Les critères sur lesquels s'appuie la grammaire fonctionnelle pour faire ce classement sont le critère de compatibilité et d'exclusion mutuelle.

La classe des subordonnants : comme il est montré dans les exemples ; [1] [2] [3] pour le morphème *que*, et dans [1] [2] [3] [4] [5] [6] pour le morphème *comme* et en fin dans [1] [2] [4] pour le morphème *si*. Ces morphèmes dans ces exemples partagent les mêmes compatibilités que les morphèmes ou monèmes de cette classe. Ils servent à marquer la nature de la relation entre un déterminant étant une proposition subordonnée et un déterminée qui le noyau de la phrase qui peut être un verbe, un nom, un adjectif ou un adverbe. Les compatibilités son l'ensemble des rapports ou de relation de détermination qui entretiennent les monèmes entre eux.

La classe des pronoms : pronom relatif dans [4], pronom interrogatif dans [5] pour le morphème *que*. Le morphème *que en* [4] partage les mêmes compatibilités que les morphèmes de la classe des pronoms relatifs. Il sert à représenter son antécédent consistant en un nom et marquer la relation qui entretient ce dernier comme noyau de la phrase avec la proposition

subordonnée. C'est la même chose en [5] où le morphème *que* sert à introduire une proposition interrogative comme noyau de la phrase.

La classe des adverbes : comme il est montré dans les deux exemples ; [6] pour le morphème *que* et [3] pour le morphème *si*. Ces deux morphèmes dans ces deux exemples partagent les mêmes compatibilités que les morphèmes de cette classe. Ils ne se sont pas déterminables et ils déterminent les monèmes de la classe des verbes.

En fin, ces monèmes de même classe ne peuvent pas coexister sur le même point de la chaîne parlée. C'est-à-dire qu'ils s'excluent mutuellement sur l'axe syntagmatique.

Conclusion :

Nous arrivons à clôturer cette partie avec des résultats et des remarques majeures qui me semblent intéressants et satisfaisantes.

D'une part, le glissement inter-catégoriel de ces morphèmes qui est bien claire soit pour la grammaire traditionnelle ou la grammaire moderne (fonctionnelle). C'est-à-dire que les deux grammaires sont d'accord pour l'aspect poly-catégoriel de ces morphèmes. De plus, la complexité de ces morphèmes ne s'arrête pas à cet aspect-là mais elle englobe aussi leur capacité à remplir des différentes fonctions syntaxique et rôle sémantique. Selon la grammaire traditionnelle les morphèmes : *comme*, *si* et *que* peuvent apparaître dans la classe des conjonctions de subordinations, des adverbes d'exclamation ou d'interrogations, des pronoms relatifs. La grammaire fonctionnelle n'a pas ajouté grand-chose concernant le classement des ces morphèmes ; elle l'a classé selon les cas à la catégorie des subordonnant, des pronoms relatifs et des adverbes.

D'autre part, nous arrivons à la détermination des critères majeurs spécifique à chacune des deux grammaires qui interviennent à la classification grammaticale de ces morphèmes.

Conclusion générale

En guise de conclusion et comme nous l'avons vu dans le premier chapitre de notre travail de recherche, le morphème est défini d'après les linguistes comme la plus petite unité significative qui englobe de sa part deux grands types ; à savoir les morphèmes lexicaux et les morphèmes grammaticaux. Et c'est précisément sur les morphèmes grammaticaux comme, que et si que nous avons consacré notre étude de recherche.

Ainsi, dans le deuxième chapitre nous avons étudié les différents cas d'emplois de ces trois morphèmes afin de présenter leur multifonctionnalité voire l'impossibilité de les répertorier dans une classe grammaticale bien déterminée.

La partie pratique de la présente étude de recherche portera sur les phénomènes de la multifonctionnalité, la polysémie et le glissement inter catégoriel qui caractérisent ces morphèmes. Ces phénomènes sont la source d'ambiguïté qui porte sur leur nature grammaticale. D'où les questions posées sur les critères qui régissent ou bien qui permettent de classer ces morphèmes dans tel ou tel classe grammaticale. De plus, notre étude prendra en charge un corpus d'énoncés extrait des textes littéraires : *Bel-Amis* de GUY De Maupassant, *L'étrange* d'Albert Camus, *Le métier à tisser* de Mohammed DIB.

Par ailleurs, d'après ce que nous avons retenu de la partie théorique de cette recherche sur la complexité syntaxique et sémantique ainsi que le problème de classement des morphèmes grammaticaux : *comme*, *si* et *que*, nous avons entamé une analyse syntaxique et sémantique de ces morphèmes en faisant recours à deux méthodes d'analyse ; celle de la grammaire traditionnelle et l'autre de la grammaire fonctionnelle (grammaire moderne). Chacune de ces deux grammaires se caractérise par une méthode d'analyse et critères de classement propre à elle.

Les résultats finaux que nous avons obtenus lors de l'analyse de ces morphèmes sont des résultats qui nous semblent intéressants et qui touchent de plaines pieds notre problématique.

La grammaire traditionnelle dans son inventaire des classes grammaticales a fait recourir à trois critères majeurs ; le critère morphologie qui s'intéresse à la forme des mots, le critère sémantique et syntaxique. Suivant ces critères les morphèmes grammaticaux *comme*, *si* et *que* peuvent être répertoriés dans la classe des conjonctions de subordination, des adverbes et des pronoms (*que*) dans le cas où ils représentent les mêmes critères que les mots de cette classe. Je tiens à rappeler ici que le mot *que* n'est sémantique qu'en combinaison avec d'autre mot (adverbe, conjonction, etc.).

Quant à la grammaire fonctionnelle, elle se base sur deux critères : la compatibilité et l'exclusion mutuelle. Le premier est concerné l'étude des rapports et des relations qui entretiennent les unités entre eux sur l'axe syntagmatique. Le deuxième est concerné par la coexistence des unités sur l'axe paradigmatique. Pour cette grammaire les unités de mêmes compatibilités appartiennent à des classes différentes s'ils ne s'excluent pas mutuellement. Donc, suivant ces critères ces morphèmes peuvent être répertoriés dans la classe des subordonnants, des adverbes et de pronoms (*que*).

Nous constatons que le phénomène de la multifonctionnalité et le phénomène de la polysémie des morphèmes *comme*, *si* et *que* est vu de leur caractère polyvalent et poly-catégorial. C'est-à-dire que le changement de classe amène effectivement à un changement de fonction. De plus, Ils ont une certaine flexibilité et fluidité dans leur utilisation qui nous a permis de les attribuer des différentes fonctions syntaxiques et rôle sémantiques dans des différents contextes. Ça vaut dire que le contexte d'emploi ainsi que le rôle sémantique sont parmi des indicateurs de fonction de ces unités. Ce qui nous a permis donc de confirmer les hypothèses préalablement établis.

La liste bibliographique :

Ouvrage :

1. A.J. GREIMAS et J. COURTES, Linguistique sémiotique dictionnaire raisonné de la théorie du langage,
2. Christophe, Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, tom6, Genève, 2011.
3. David, ZEMMOUR, *Initiation à la linguistique*
4. Dominique, MAINGUENEAU, *Aborder la linguistique*, Paris, Seuil, 2009.
5. El Mostafa, CHADLI, *La structuralisme dans les sciences du langage*.
6. Geneviève PETIOT, *Grammaire et linguistique*, ARMAND COLIN, imprimé en France,
7. Maurice, GREVISSE et André, GOOSSE, *nouvelle grammaire française*, Bruxelles, De Boeck, 1989.
8. Maurice, GREVISSE, *Le petit Grevisse*, Bruxelles, De Doeck, 23ème édition, 2009.
9. Marc, WILMET, *Grammaire critique du français*, 5Ed, Bruxelles, De Boeck, 2010.
10. Marc, WILMET, *Grammaire rénovée du français*, Bruxelles, De Boeck, 2007.
11. RIEGEL Martin, et al. *Grammaire méthodique du français*, Paris, Puf, 1994.
12. Nathalie, GARRIC, *introduction à la linguistique*, Paris, Hachette supérieur, 2007.
13. Robert et Nathan, *Grammaire*, Nathan, 1995.
14. Roland, ELUERD, *Grammaire descriptive de la langue française*, Paris, Arman Colin, 2008.

15. André, MARTINET, *grammaire fonctionnelle de français*, Paris, Crédif, 1979
16. Philippe MONERET, René RIOUL, *Questions de syntaxe française, France, 2009,*

Articles :

1. BATRICE Jeannot-Fourcaud, classes syntaxiques et divergence d'analyse, université des Antilles et de la Guyane IUFM de Guadeloupe.
2. BONNARD Henri, « pour une grammaire vraiment fonctionnelle », *l'information grammaticale*, N.3, 1979.
3. BULIKOWSKI Brunon, « les critères de classement des catégories grammaticales une perspective diachronique », *linguistique*, Université Ada Mickiewicz, 2001.
4. Catherine FUCHS, Pierre LE GOFFIC, La polysémie de comme, Soutet O. (ed), *la polysémie*, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2005.
5. FRANCOISE Guérin, « les fonctions syntaxiques dans la théorie fonctionnaliste d'André Martinet », *la linguistique* 2009/2(vol. 45).
6. GAUTIER Antoine, « le mot comme : problèmes et perspectives en synchronie », aspect de comme, département de sciences du langage université Paris Ouest, 2008.
7. JOLIVET Remi, la structure élémentaire de l'énoncé dans la syntaxe d'André Martinet, *cahiers de L'ILSL*, n 25, 2008, pp, 137-146.
8. MOLINE Estelle, comme et l'assertion
9. PIERRARD Michel, « comme préposition ?observation sur le statut catégoriel des prépositions et des conjonctions », *Travaux de linguistique*, De Boeck Supérieur, 2002.

Dictionnaires :

1. BLAMPAIN Hanse, *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, 5Ed, Bruxelles, De Boeck, 2005.
2. DOMINIQUE Le Fur, *Dictionnaire LE ROBRERT*, Paris, avenue Pierre-de-Coubertin, 2011.
3. DUCROT Oswald, TODOROV Tzvetan, *dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris, Seuil.
4. NEVEU Franck, *Dictionnaire, des sciences du langage*, Armand colin.

Mémoires de magister :

1. AISSANI Souad, *la syntaxe de la phrase française les constructions syntaxiques dans les feuilles d'automne de Victor Hugo*. UNIVERSITE KASDI MERBAH-OUARGLA, 2011.
2. GUERCHOUH Lydia, *fluidité catégorielle : étude des chevauchements syntaxiques et/ou sémantique (transferts de classes) : le cas des adjectifs et des adverbes*, Université MOULOUD MAMMERI DE TIZI OUZO, 2010.

Sitographies :

<http://www.cnrtl.fr/definition/comme>

<http://books.openedition.org/pup/488?lang=fr>

<https://www.cairn.info/revue-la-linguistique-2009-2-page-31.htm>

<https://www.fichier-pdf.fr>.

www.cairn.info

www.univ-artois.fr

www.persee.fr

<https://books.google.dz/books?isbn=1326549464>